

## L'EXPRESS POLITIQUE



### Haro sur Nunziata

Le député libéral John Nunziata s'est attiré les foudres de ses collègues, hier, pour avoir rappelé au bon souvenir des Canadiens une promesse électorale non tenue par son parti, le remplacement de la TPS. Lors de la réunion hebdomadaire du caucus libéral, hier, certains députés ont exigé la tête de leur collègue récalcitrant, qui a voté mardi soir contre le budget fédéral pour protester contre le refus du gouvernement d'abolir la taxe sur les produits et services, comme il l'avait promis en 1993. Selon certaines sources, la charge a été menée par la vice-première ministre, Sheila Copps, qui a déjà promis de démissionner si son gouvernement ne remplissait pas sa promesse concernant la TPS. Elle a refusé hier de préciser quelles sanctions pourraient être prises contre M. Nunziata.

Presse Canadienne

### Harris sur le grill

Le premier ministre ontarien Mike Harris a essuyé une dure attaque hier à la suite de la publication d'un rapport montrant que le Parti conservateur, qui est largement financé par les contribuables, a payé des dépenses personnelles allant d'un abonnement à un club de golf à des factures de nettoyage à sec. Les critiques de l'opposition ont accusé M. Harris d'hypocrisie, affirmant qu'il augmentait ses revenus à même les fonds du parti, avant de couper les vivres aux assistés sociaux et aux écoles dans sa vague de compressions budgétaires. Ils ont aussi voulu savoir si l'ancien professionnel de golf avait payé des impôts sur ces avantages. Mike Harris s'est vigoureusement défendu en affirmant que ces paiements étaient parfaitement justifiés et couvraient des débours encourus comme chef d'une formation politique, ajoutant qu'ils n'avaient rien à voir avec l'argent des contribuables.

Presse Canadienne

### Le recensement en mai

Les formulaires pour le recensement devraient commencer à arriver dans les foyers canadiens au cours de la première semaine de mai. Statistique Canada, l'agence fédérale responsable du recensement national tenu tous les cinq ans, a indiqué hier qu'elle souhaitait voir les formulaires remplis et retournés le 14 mai. Le recensement, dont le coût s'élève à 131,8 millions, interrogera les Canadiens sur leur sexe, leur état civil et leurs origines raciales. À partir du 6 mai, les questionnaires seront livrés dans 11 millions de foyers et 280 000 fermes. Quatre foyers sur cinq recevront un questionnaire court ne comportant que sept questions démographiques. Les autres foyers recevront un formulaire de recensement plus long avec 55 questions portant sur des choses comme les activités non rémunérées au foyer, les garderies et le mode de transport utilisé pour se rendre au travail.

Presse Canadienne

### Chrétien en Roumanie

Le premier ministre du Canada, Jean Chrétien, arrivé mardi soir en Roumanie pour une visite de 24 heures, a rencontré hier matin son homologue roumain Nicolae Vacaroiu, avec lequel il devait signer un accord pour la protection réciproque des investissements. M. Chrétien. M. Chrétien s'est ensuite rendu à Cernavoda (est) pour participer à l'inauguration de la centrale nucléaire construite dans cette ville en coopération avec le Canada. Le financement de la deuxième tranche de Cernavoda — première centrale d'Europe de l'est à technologie occidentale —, d'un montant de 750 millions de dollars, sera notamment évoqué lors des entretiens de M. Chrétien en Roumanie, selon des sources informées.

Agence France-Presse

Autres informations  
pages B4 et B5

# Un Livre vert sur l'aide sociale sera déposé le mois prochain

DENIS LESSARD  
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Le gouvernement Bouchard déposera le mois prochain un Livre vert sur l'aide sociale qui ouvrira la voie à de nouveaux resserrements des conditions de vie des assistés sociaux.

Selon les informations obtenues par *La Presse*, la réforme envisagée de la sécurité du revenu — un Livre vert propose des orientations, contrairement à un Livre blanc qui ne fait qu'un portrait de la situation — mettra davantage de pression sur les bénéficiaires de l'aide sociale, pour les encourager à se chercher du travail. Les changements viseront « une meilleure responsabilisation des individus et des collectivités en rendant le système plus incitatif au travail », note un document du gouvernement. Une consultation élargie est prévue pour août pour arriver à la fin de septembre avec des propositions en vue du sommet économique de la fin octobre.

Selon des sources au gouvernement, la proposition de Québec retiendra certains recommandations

qui avaient fait l'objet d'un consensus lors de la publication du rapport Bouchard-Fortin, à la mi-mars. Des différends entre les chercheurs ont mené à deux rapports distincts, mais tout le monde s'est entendu, par exemple, sur la nécessité de ne plus tenir compte des enfants dans les barèmes d'aide sociale, mais de mettre en place, pour l'ensemble de la population une « allocation familiale unifiée ». Cette mesure qui remplacerait la demi-douzaine de programmes de transferts et de mesures fiscales destinés aux parents, ferait que la sortie de l'aide sociale ne serait pas accompagnée de la perte d'une longue liste d'avantages. Le rapport Fortin-Bouchard proposait une allocation de 3000 \$ pour chaque enfant, pour les ménages dont les revenus ne dépassaient pas 21 000 \$. Au-delà de ces reve-

nus, l'allocation disparaît à un rythme rapide.

Selon les documents entourant la publication du Livre vert, on vise aussi davantage d'équité « entre les contribuables et les personnes à l'aide de dernier recours ». C'est ce type d'arguments qui a été invoqué mardi par le titulaire de la Santé, Jean Rochon, qui soulignait qu'en payant une partie de leurs médicaments jusqu'ici gratuits, les bénéficiaires de l'aide sociale étaient davantage incités à réintégrer le marché du travail. Le ministre Rochon a aussi souligné qu'à la facture supplémentaire — jusqu'à 300 \$ par année par bénéficiaire de l'aide sociale — devraient correspondre des hausses de prestations. Le rapport Fortin-Bouchard proposait une augmentation de 10 \$ par mois.

Hier, la titulaire de l'Emploi et de la Solidarité, Louise Harel, a

paru interloquée quand on lui a rapporté les propos de son collègue. « Je voudrais voir s'il a dit ça », a-t-elle dit, confirmant par ailleurs qu'un Livre vert était en préparation.

Selon les plans du gouvernement, ces propositions devraient être déposées en mai. Le Livre vert proposera aussi une simplification du programme d'aide sociale, visera « un contrat de solidarité sociale » et entend assurer « un meilleur soutien aux personnes dans leur démarche d'intégration à l'emploi ».

D'autres sources à Québec préviennent que les intentions de Québec chambardent le système actuel des centres Travail-Québec, le guichet de service actuel du ministère de la Sécurité du revenu. Comme une partie de la clientèle, les inaptes, relèveraient de la Régie des rentes. Une partie des agents d'aide sociale devraient y être transférés, ce qui pose des problèmes de reclassement (parce que les agents de rentes sont moins payés) et de déménagement (la Régie des rentes n'est pas en région).



Louise Harel

## Un bon p'tit fromage

L'activité politique s'est interrompue pendant un moment hier après-midi au Parlement d'Ottawa pour laisser le temps aux politiciens de goûter à des fromages au lait cru. Organisée par des producteurs du Québec ainsi que par le Bloc québécois, la dégustation visait à prouver par l'exemple que ces fromages ne représentent pas de danger pour la santé. Ottawa doit décider d'ici la mi-juin s'il doit interdire leur commercialisation. Fidèle à la promesse qu'il avait faite mardi, le ministre fédéral de la Santé, David Dingwall, s'est présenté à l'événement. Il n'est pas arrivé les mains vides, puisqu'il a offert aux organisateurs une bouteille de vin de la Nouvelle-Écosse, où se trouve sa circonscription électorale. Tout en goûtant aux fromages, il a expliqué qu'il voulait ainsi faire passer un message aux Canadiens. « J'essaie de dire aux gens de garder leur sang froid, d'être raisonnables, de prendre les choses une étape à la fois. Ce sont d'excellents fromages, je les apprécie, plusieurs Québécois les apprécient et plusieurs Canadiens aussi », a-t-il dit. Sur la photo le chef du Bloc et la députée Suzanne Tremblay se régalaient.



PHOTO PC

## L'après-conférence de Québec : les travaux piétinent

DENIS LESSARD  
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Le front Québec-Ottawa et le dossier constitutionnel devraient être calmes d'ici la fin de l'année, selon le gouvernement Bouchard, si bien que le sous-ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes s'est vu confier un autre dossier, qui l'accapara jusqu'en novembre.

Ancien chef de cabinet de Jacques Parizeau, devenu depuis sous-ministre pour les relations fédérales provinciales, Hubert Thibault deviendra « directeur général » du sommet économique promis pour la fin octobre par le premier ministre Bouchard. M. Thibault aura le mandat de coordonner une série de travaux qui chemineront parallèle-

ment, ce qui n'est pas sans rappeler le mandat, névralgique, du secrétaire de la commission Bélanger-Campeau, Henri-Paul Rousseau.

Car le sommet doit être le point de convergence de nombreuses initiatives lancées par Québec à la conférence de la mi-mars, des chantiers qui, après un mois, n'ont fait que du sur place, si on s'appuie sur un document de suivi obtenu par *La Presse*. « Il fallait que le gouvernement se fasse d'abord une tête », explique-t-on.

La « commission itinérante » sur la fiscalité piétine — de nombreux noms évoqués, Yvon Cyrenne (RCMP), Alban D'Amour (Desjardins) et Dominique Vachon (Banque Nationale) attendent toujours que Québec revienne, après les signaux d'approche qui leur ont été faits il y a quelques semaines. Les « fascicules » contenant les termes de référence de la commission sur la fiscalité devraient être publiés en juin. En mai et juin, on devrait aussi former la commission qui fera sa consultation en août et

septembre, si on se fie au plan du gouvernement. Québec envisage une commission de six membres experts, trois hommes et trois femmes, présidée par une personne supplémentaire.

Le gouvernement prévoit aussi un Livre vert en mai sur la réforme de la sécurité du revenu. C'est connu, les états généraux sur l'éducation auront des recommandations pour l'automne et on s'attend à une proposition sur un programme d'apprentissage en entreprise.

Mais pour les « chantiers » lancés par Québec il y a un mois, les progrès semblent minimes. En avril, on n'avait toujours pas fait la liste des gens du secteur privé qui pourraient épauler les trois personnes qui ont accepté la responsabilité de comité de travail, André Bérard (Montréal), Jean Coutu (Emploi) et Nancy Neamtu (Économie sociale). Le suivi du sommet fournit en revanche une liste exhaustive des objectifs de chacun des groupes, et la nomenclature des fonctionnaires susceptibles de prêter main-forte à ces comités.

## L'armée a invité Jacob après qu'il eut été accusé de trahison

GILLES GAUTHIER  
du bureau de La Presse, OTTAWA

Alors même qu'il était accusé au Parlement de trahison parce qu'il avait parlé, avant le référendum, de l'armée d'un éventuel Québec souverain, le député Jean-Marc Jacob du Bloc québécois était invité par les Forces armées canadiennes à répondre aux questions des élèves du Collège militaire royal de Kingston, qui ont porté notamment sur... la défense d'un Québec souverain.

Le député de Charlesbourg, qui s'est rendu le 25 mars au collège — où sont formés les officiers originaires du Québec depuis la fermeture de Saint-Jean — déposera la lettre d'invitation lors de sa comparution jeudi prochain devant le comité des Communes qui se penche sur le communiqué qu'il a envoyé le 26 octobre 1995, quatre jours avant le référendum. Il demandait aux militaires québécois, advenant une victoire du OUI, de respecter la décision de la population et de transférer leur loyauté au nouveau pays.

M. Jacob est accusé de sédition et d'outrage au Parlement par le Parti réformiste de Preston Manning et plusieurs libéraux souhaitent également qu'il soit reconnu coupable.

Hier, des experts en procédure ont donné aux députés membres du comité des exemples d'outrage au Parlement (inconduite devant la Chambre, discours ou écrits discréditant la Chambre et ses députés, désobéissance aux règles et aux ordres de la Chambre, comportement ayant tendance à miner l'institution du Parlement, etc.). Les députés se sont longuement demandé dans quelle catégorie s'inscrivait le geste de M. Jacob.

Le comité fera rapport de ses travaux à la Chambre en lui suggérant, si le député est reconnu coupable, une sanction. L'emprisonnement (il n'y a aucun cas récent), l'expulsion des Communes (par exemple, Louis Riel en 1874 après avoir été jugé coupable de « félonie »), la rétractation par écrit, les excuses publiques, le blâme et la réprimande font partie des précédents.

L'accusation contre M. Jacob a été portée par le réformiste Jim Hart, qui comparaitra devant le comité mardi prochain. De dire le bloquiste Michel Bellehumeur, « si M. Hart agissait uniquement à des fins politiques, s'il n'y avait aucun fondement à ses accusations, nous proposerons peut-être des sanctions importantes à son endroit. Il faut donner une leçon aux députés qui, à l'avenir, porteront des accusations gratuites en se disant qu'elles n'auront aucune conséquence pour eux ».

Le comité devra décider ce matin que l'examen du cas Jacob se bornera au communiqué lui-même. Il ne pourra alors être interrogé sur les conversations qu'il dit avoir eues avec des militaires québécois, dont des officiers, avant le référendum, l'identité de ces militaires, etc.

# Éditorial

La Presse

PAUL DESMARIS  
PRÉSIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
ROGER D. LANDRY  
PRÉSIDENT  
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON  
ÉDITEUR ADJOINT  
MARCEL DESJARDINS  
DIRECTEUR DE L'INFORMATION  
ALAIN DUBUC  
EDITORIALISTE EN CHEF

## Le foyer principal... du fromage au lait cru

**L**a bataille du fromage au lait cru, de prime abord, a toutes les apparences d'un conflit Québec-Canada, l'incarnation culinaire du long combat des Québécois pour la reconnaissance de la société distincte. Mais, en fait, même si l'opposition bloquiste a voulu s'emparer de l'affaire, ce conflit n'a rien de politique. Déclenché par notre camarade Francine Grimaldi, plus gourmande que militante, c'est d'abord et avant tout un mouvement spontané de gens qui se sont révoltés contre un cas patent de bêtise bureaucratique.

La question que pose cette histoire, c'est en effet de savoir pourquoi le Canada, face à un problème de santé réel, mais marginal, — la présence potentielle d'un bacille dans les fromages fabriqués avec du lait qui n'a été ni pasteurisé ni chauffé — songe à recourir à une mesure qu'aucun autre pays occidental n'a imaginé: interdire purement et simplement la vente de ces fromages au lait cru, les puants et les coulants, mais aussi le gruyère, le parmesan ou le roquefort.



Alain Dubuc

Cette solution, une forme de prohibition, a surtout été dénoncée au Québec. Mais il ne faut pas y voir un symbole de notre spécificité. Les Québécois, à part l'Okla d'autrefois, n'ont pas de tradition de laits crus. Il s'agit d'une mode récente, marginale sur le plan commercial, qui touche une minorité privilégiée. En outre, l'indignation des Québécois n'est pas spécifiquement francophone, partagée qu'elle est par les anglophones et les Italo-Québécois. La mode du fromage au lait cru n'est d'ailleurs pas propre au Québec. Il suffit d'aller constater le même phénomène à New York. Nous sommes donc plutôt en présence d'un affrontement culturel entre une région urbani-

sée ouverte sur le monde et une administration fédérale dominée par le provincialisme.

La question médicale, qui sert de point de départ à ce débat, est fondée. Le bacille *listeria monocytogenes* peut se retrouver dans le fromage si celui est fabriqué avec du lait qui n'est pas chauffé ou pasteurisé. La listériose peut avoir des conséquences mortelles, surtout pour des populations fragiles: personnes âgées, immunodéficientes, ou femmes enceintes qui peuvent perdre leur enfant.

Les cas sont cependant rares. Une explosion en Suisse, en 1987, avec une sorte de vacherin; une autre en France, en 1992, mais qui provenait de langues de porc; et un cas plus limité, aussi en France, en 1995, qui a touché une vingtaine de personnes, dont onze femmes enceintes. Les fromages à pâte dures, par contre, comme le gruyère et le parmesan, ne sont pas propices à sa prolifération.

Les autres pays, face à de tels problèmes, ont réagi par l'inspection des fromages et des lieux contaminés, l'imposition de normes d'hygiène. Et surtout, en déconseillant la consommation de ces fromages aux groupes vulnérables. On sait, par exemple, que les femmes enceintes ne doivent pas manger de steak tartare et de fruits de mer, sans que les dangers potentiels de ces aliments n'aient mené à l'interdiction des huîtres. Pourquoi donc réagir par l'interdiction totale, comme le propose Ottawa.

Parce qu'aucun autre pays ne le fait, il est clair qu'il y a là, par définition, quelque chose de spécifiquement canadien dans la démarche des fonctionnaires fédéraux.

D'abord, le protectionnisme agro-alimentaire. Ce n'est pas la première fois que le Canada joint le noble et le pratique en utilisant le prétexte de la santé publique pour aider les producteurs locaux. Le processus de consultation qui a abouti à ce projet a été mené avec l'industrie, c'est-à-dire le lobby québécois et canadien du lait, manifestement ravi d'une politique qui le débarrasserait de concurrents étrangers.

On voit d'ailleurs le fond protectionniste du dossier

dans les arguments que l'industrie québécoise invoque pour s'opposer au projet. On s'oppose à la mesure non pas parce qu'elle est non fondée, mais parce qu'il y a maintenant des producteurs québécois de lait cru.

L'autre facteur purement canadien dans ce dossier, c'est le caractère profondément artificiel de la présence fédérale dans le domaine de compétence provinciale qu'est la santé. Un ministère énorme, avec plein de fonctionnaires, dont la fonction et l'utilité est limitée par le fait que la gestion réelle de la santé se trouve dans les provinces. Et dont la raison d'être est menacée par les compressions budgétaires, comme le montre le fait que ce ministère, maintenant mineur, est dirigé par des ministres mineurs.

Les fonctionnaires fédéraux de la santé et leurs ministres, de plus en plus redondants, sont donc à la recherche de causes pour briller et justifier leur existence.

Au niveau provincial, là où ça se passe, le problème hypothétique de la listéria serait résolu de façon bien différente. Parce qu'on gère des réseaux et des établissements, parce qu'on soigne, parce qu'on agit, la menace marginale de la listéria serait mise là où elle doit être, c'est-à-dire en bas de la liste des priorités.

Mais on doit se dire que, de toute façon, les bureaucrates fédéraux perdront leur bataille.

Si, après consultation, le gouvernement canadien choisit quand même d'interdire une panoplie de fromages, non seulement il se couvrira de ridicule, mais en plus, il se fera remettre à sa place par l'Organisation mondiale du commerce, qui verra très certainement ce geste de « santé publique » comme une manœuvre commerciale déloyale.

## Sur l'oreiller!

**C'**est reparti! Une fois de plus, ce que les promoteurs du sport professionnel appellent « la fièvre du hockey » risque fort de provoquer une indigestion chez bien des téléspectateurs.

Chez ceux, en tout cas, qui, tout en s'intéressant au sort du Canadien, estiment que celui de la planète ne dépend pas que du malaise de Mark Messier ou du rendement de Vincent Damphousse. Et que ce n'est pas le mandat de Radio-Canada de céder à la facilité et à l'obsession des cotes d'écoute en laissant toute la place au hockey presque quotidiennement, d'ici la fin de juin. En attendant de nous émouvoir devant un record fracassé par quelques centièmes de seconde aux prochains Jeux olympi-

ques d'Atlanta.

Lorsque vient le temps de défendre leur budget ou de justifier le caractère public de Radio-Canada, ses dirigeants sont toujours éloquents pour évoquer sa vocation culturelle et démontrer qu'ils ont à cœur d'offrir à tous les téléspectateurs une programmation variée et équilibrée. Mais c'est une tout autre histoire quand il faut trouver une case horaire pour la seule émission littéraire à l'affiche et que les amateurs ne pourront voir que le lundi soir, à minuit moins quart. En pensant peut-être que c'est normal pour une émission intitulée *Sous la couverture* et dont on devrait sans doute changer le nom pour l'appeler *Sur l'oreiller*.

On s'étonne ensuite que le public ne descende pas dans la rue pour protester quand le gouvernement menace de couper les vivres à Radio-Canada qui, trois ou quatre mois par année, se comporte à peu près comme un autre Réseau des sports (RDS) qui, lui, serait financé par l'ensemble des contribuables.



Pierre Gravel

## SUS AU FROMAGE AU LAIT CRU



## LA BOÎTE AUX LETTRES

### Un règlement qui sent le protectionnisme

■ D'ici quelques semaines, si personne ne les arrête, les fonctionnaires du ministère canadien de l'Agriculture interdiront l'importation et la production de fromage de lait cru (c'est-à-dire non pasteurisé) au Canada, sous prétexte que ce type de fromage est dangereux pour la santé. C'est non seulement regrettable pour ceux qui apprécient ces fromages au goût unique, mais c'est aussi une catastrophe pour les artisans qui ont travaillé d'arrache-pied à mettre au point et à faire connaître un produit qui n'entre pas plus en compétition avec le Cheddar deux couleurs qu'une Porsche avec une Lada.

Je veux bien qu'on prenne soin de moi, mais qu'on attaque alors les problèmes par ordre d'importance: à ma connaissance, il n'a jamais été démontré scientifiquement que les effluves dégagés par un individu en train de jouir d'un camembert bien fait ne mettent en danger la vie de son entourage. De deux choses l'une: ou bien on interdit aussi la cigarette, qui est à peu près sûre de finir par tuer non seulement le fumeur mais aussi une partie de ses proches, ou bien on laisse les fumeurs en paix et on me donne la même liberté de faire ce que je veux. Il suffit de me renseigner sur les risques que je cours

en imprimant sur les boîtes de fromage une mise en garde du genre « Consommer ce produit peut être nocif pour la santé: un décès a été rapporté en 61 ans au Canada ». Statistiquement, il est par contre urgent de bannir les hamburgers, la mayonnaise, la volaille...

Michel Yergeau  
Longueuil

### Kenworth, ça vous dit quelque chose?

■ Kenworth, ça vous dit quelque chose? Une chose est certaine: si, il y a quelques jours, vous n'étiez pas au courant de la situation des travailleurs (ou plutôt des ex-travailleurs) de Sainte-Thérèse, impossible, aujourd'hui, de rater la nouvelle. Car, en bloquant une partie de l'autoroute 15, les syndicats ont réussi à « faire la une ». J'imagine la frustration des gens qui voulaient travailler et qui devaient se rendre à un point X pour un rendez-vous d'affaires ou pour le boulot.

Après une grève de huit mois, le syndicat a-t-il cru que ses agissements seraient sans conséquence? Nous ne sommes plus dans les années 1970, époque où l'on pouvait se permettre de se plaindre le « ventre plein ». Aujourd'hui, nous sommes à l'ère des compressions. Et les syndicats voudraient qu'on prenne les travailleurs en pitié et

que les gouvernements interviennent? Le rôle de nos gouvernements est de créer de l'emploi et non de sauver du naufrage des travailleurs qui ont fait la grève pour un simple fonds de pension, alors que des milliers de gens sont sans emploi et ne demandent qu'à travailler.

L'époque où l'on acceptait tout des syndicats est révolue. Ces derniers n'ont pas évolué. Ils se croient encore à la belle époque où tout était facile.

François ROCHON  
Montréal

### Ambitions décevantes

■ Le gouvernement de Lucien Bouchard ferme 12 de ses 22 bureaux de représentation à l'étranger.

Cette annonce est accueillie avec une grande indifférence par les Québécois, absorbés qu'ils sont par des compressions qui touchent de plus près leur vie quotidienne.

Et pourtant, à bien l'analyser, cette décision reflète une certaine tendance du gouvernement à couper tous azimuts, sans discernement ni stratégie, et

surtout sans souci de préserver les acquis du Québec sur la scène internationale. On pourrait croire que le gouvernement du Québec, affolé par l'ampleur de son déficit et de ses dettes, a perdu son jugement et même son gros bon sens.

En cette ère de mondialisation des marchés, alors que les pays industrialisés cherchent coûte que coûte à s'implanter dans toutes les régions du globe, le Québec coupe et réduit sa visibilité sur la scène mondiale. Il choisit d'ignorer délibérément le Moyen-Orient et l'Asie du Sud-Est qui, pourtant, peuvent être pour lui une source importante d'investissements et qui représentent de vastes marchés potentiels pour les produits québécois.

Est-il opportun de conserver trois délégations générales en Europe: (Paris, Bruxelles et Londres)? Est-ce logique de ne garder que trois bureaux pour desservir les États-Unis (New York), l'Amérique du Sud (Mexico) et l'Asie (Tokyo), quand on sait le poids économique de ces régions dans la balance mondiale.

TRAN Thu  
Montréal

### Demande folichonne

■ Le journal *La Presse* nous apprend, la semaine dernière, que Laval comptait économiser huit mil-

lions de dollars sur l'entretien de son réseau routier pour rembourser une partie de la dette du Cosmodôme, qui n'était pas couverte par les garanties de 13 millions déjà fournies par la municipalité. De plus, la Ville annonçait qu'elle inscrirait pour 42 millions de nouvelles demandes au programme de travaux d'infrastructure Québec-Canada en remplacement d'un projet d'amphithéâtre estimé à 30 millions.

Québec doit dire non et un non catégorique à cette demande pour le moins folichonne. Quand on connaît l'état pitoyable de notre réseau routier (sans doute une autre caractéristique de la société distincte!), quand on sait ce qu'il nous en coûte pour l'entretien de nos véhicules à cause du mauvais état du réseau et surtout quand on connaît le gouffre financier que constitue l'aventure du Cosmodôme à Laval, il est plus que temps d'en finir avec ces aventures sans lendemain. Si les élus à Québec sont le moins des responsables avec leurs gestes des dernières semaines et leurs discours sur la nécessité de l'austérité et du discernement budgétaire, ils doivent dire non et un non catégorique à l'administration Vaillancourt.

Le Cosmodôme, de toute façon, ne fera jamais ses frais. Mal situé, trop loin du centre-ville montréalais, inaccessible par le métro, il n'aurait jamais dû voir le jour.

Marc-Aser DE SÈVE

## Opinions

## Le fromage au lait cru et les bons pères...

JEAN BACLE  
L'auteur est agronome et bactériologiste.

Honorable David Dingwall,  
ministre de la Santé

J'ai été fort surpris d'apprendre que vous envisagiez de faire passer une modification à la réglementation actuelle, visant à interdire la fabrication et l'importation de fromages à base de lait cru.

Je me suis immédiatement empressé d'obtenir par vos services le texte officiel du projet de réglementation (C.R.C. ch. 870 -annexe no 836) et en ai pris connaissance dans le détail.

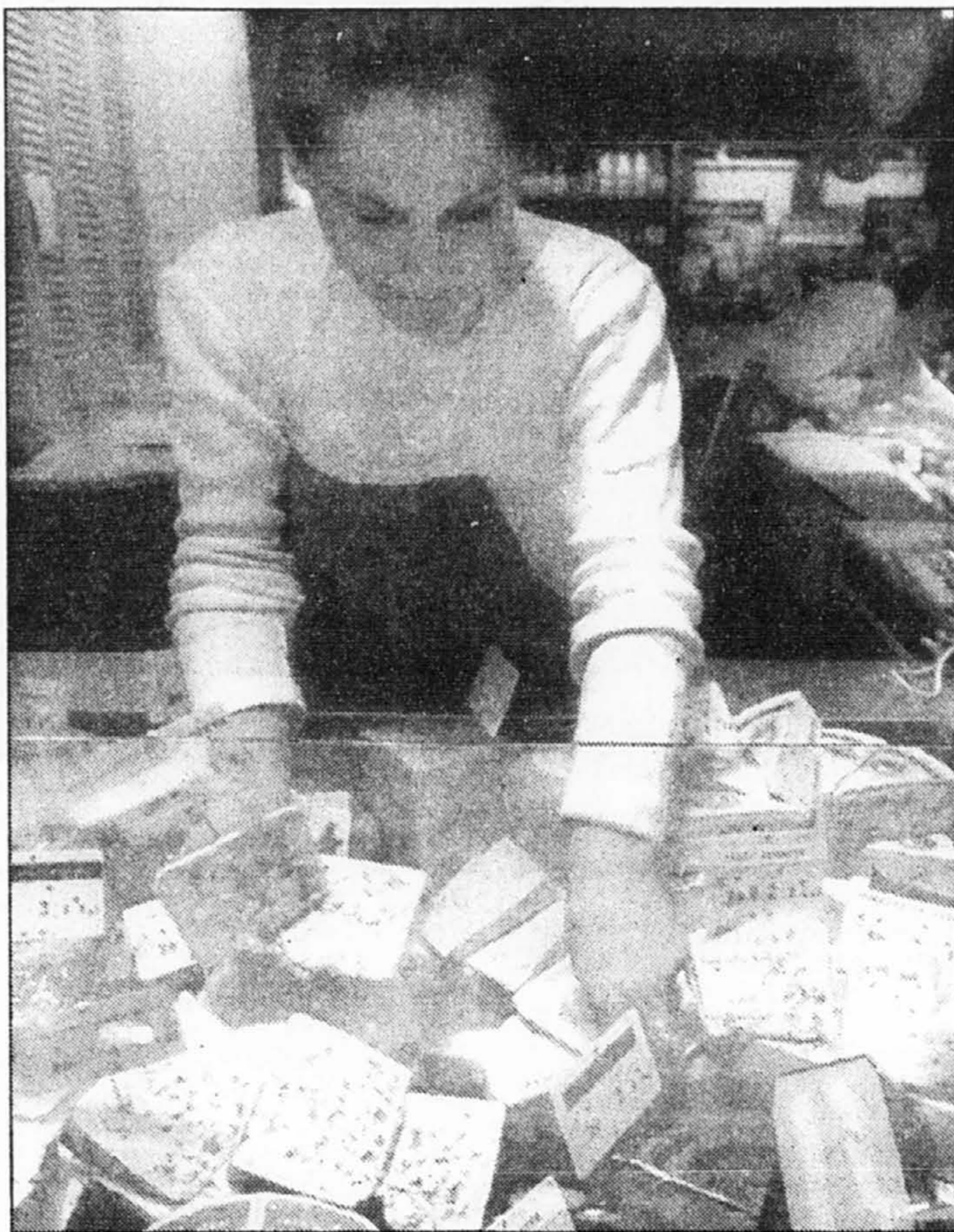
Dans ce texte, vous insistez à plusieurs reprises sur votre souci de mieux protéger la santé des consommateurs. Permettez-moi de manifester mon étonnement quand cela s'adresse à l'un des aliments les plus sains et les plus hygiéniques qui puissent exister.

Comme vous le savez, l'affinage du fromage favorise la production de champignons de type *Penicillium* et de levures, qui sont antagonistes des bactéries en général, et spécialement pathogènes. Je n'ai jamais entendu parler d'accidents alimentaires dus aux fromages au lait cru...

Dans beaucoup de monastères, ce fromage est la seule source de protéines. Les bons pères en mangent depuis des siècles...

Concernant la protection de la santé publique, qui relève de votre responsabilité, on ne peut hélas! pas en dire autant de beaucoup de produits alimentaires qui sont acceptés par vos services d'inspection.

Citons rapidement: la viande hachée de type hamburger, qui cause de nombreux accidents mortels chaque année, les viandes de boeufs élevés aux hormones anaboliques, qui contribuent à accentuer les problèmes d'obésité de notre population, les viandes de poulets qui présentent des taux anormaux de salmonelles dans plus de 50 %



Y a-t-il aliment plus sain que le fromage au lait cru ?

des cas, cause de typhoïdes et de para-typhoïdes, les huîtres crues, qui causent tous les ans plusieurs empoisonnements accidentels, etc.

Je passe sous silence l'usage des drogues que vous tolérez si allégrement, à commencer par le tabac, cause prouvée de nombreux cancers, comme vous ne manquez pas de le signaler sur chaque paquet de

cigarettes...

Vraiment, cher monsieur le ministre, je ne comprends pas cet acharnement contre un aliment aussi sain que le fromage au lait cru, et objet d'une industrie artisanale en plein essor au Québec, preuve d'une diversification salubre et d'un certain raffinement de nos habitudes alimentaires.

## Génocide arménien: Bourque sommé de respecter sa parole

HRAIR DJIHANIAN  
Monsieur Pierre Bourque.

J'ai été stupéfait par les allégations rapportées dans les journaux au sujet de votre décision de reporter le projet de monument commémoratif à la mémoire des victimes du génocide arménien. Ce monument devait être érigé dans le parc Marcellin-Wilson.

Avant de vous faire part de mon désarroi, j'ai toutefois jugé préférable d'effectuer certaines vérifications. Malheureusement, le résultat de mes recherches m'a permis de constater que rien ne peut justifier votre revirement soudain au sujet de ce projet.

J'ai d'abord obtenu une confirmation du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international qu'aucune intervention de leur part n'avait été faite pour interdire la construction du monument en question, ni pour empêcher la communauté arménienne de se souvenir du génocide de 1915.

J'ai également appris que Madame Eleni Bakopanos, députée de Saint-Denis à la Chambre des communes, avait même pris la peine de vous confirmer son appui, par lettre datée du 11 mars 1996.

J'ai finalement pris connaissance de vos allégations quant aux menaces faites par la Turquie. Le consul général de Turquie à Montréal, Monsieur Ali Argun, a démenti cette affirmation lors d'une déclaration faite au journal *La Presse*.

En outre, vous avez fait référence aux pressions exercées par le

gouvernement fédéral, notamment par l'entremise de son ministre de la Coopération internationale, alors que l'Honorable Alfoso Gagliano a confirmé aux Communes, le 12 mars dernier, que non seulement Monsieur Pettigrew n'était pas intervenu dans ce dossier, mais aussi que l'érection de monuments relève de la responsabilité des municipalités et qu'il ne s'agit aucunement d'une question de compétence fédérale.

Dans les circonstances, comment expliquer l'indifférence manifeste de votre administration? Alors que l'Assemblée nationale se fait un devoir de commémorer annuellement le génocide des Arméniens, une telle attitude de la part des autorités municipales est tout à fait inacceptable. D'autant plus que, non seulement le Québec reconnaît le génocide des Arméniens, mais que le gouvernement de l'Ontario exprime depuis longtemps sa sympathie à l'égard de ses victimes.

Est-il nécessaire de vous rappeler les promesses que vous avez faites à la communauté arménienne, notamment lors de la cérémonie de la première pelletée de terre du 22 avril 1995? N'est-il pas de votre devoir de tenir parole? À l'aube du 24 avril, date à laquelle le génocide des Arméniens de 1915 est commémoré à travers le monde, il serait grand temps à mon avis que vous reconfirmiez vos engagements, à moins que votre intention soit de faire comprendre à la communauté arménienne qu'elle devra attendre les prochaines élections?



Pierre Bourque

## Harmonisation des droits confessionnels: l'accord de Québec et d'Ottawa suffirait

JOSÉE WOEHRLING et JEAN-PIERRE PROULX

Josée Woehrling est professeur à la faculté de droit et Jean-Pierre Proulx à la faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal. Nous publions aujourd'hui la deuxième partie de la synthèse de l'étude qu'ils viennent de produire à la demande du député libéral de Marquette et critique de l'Opposition en matière d'éducation, Me François Ouimet, et qui a fait sienne les conclusions de l'étude.

L'article 93 de la Loi constitutionnelle de 1867 s'applique formellement à six provinces, à savoir le Québec, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, la Colombie-Britannique et l'Île-du-Prince-Édouard. Cependant, le paragraphe 1 de l'article 93 n'a de véritable portée substantielle qu'au Québec et en Ontario et le paragraphe 2 ne s'applique qu'au Québec. Par ailleurs, les deux premiers paragraphes sont liés au point qu'ils forment un ensemble indissoluble.

Dans plusieurs décisions, la Cour suprême du Canada considère que l'adoption de l'article 93 de la Loi constitutionnelle de 1867 est le fruit d'un compromis historique, sans lequel la création du Canada sous sa forme fédérale, en 1867, n'aurait pas été possible. Cette analyse de l'article 93 comme « compromis fondamental de la Confédération » est susceptible d'avoir certains effets sur les positions qu'adopterait la Cour suprême, le cas échéant, en ce qui concerne le problème de la modification de l'article 93.

Étant donné que l'article 93 de la Loi constitutionnelle de 1867 ne s'applique qu'à six provinces, il semble clair qu'il devra être modifié selon les modalités prévues à l'article 43 de la Loi constitutionnelle de 1982. Cet article se lit comme suit, dans ses versions française et anglaise:

Les dispositions de la Constitution du Canada applicables à certaines provinces seulement ne peuvent être modifiées que par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'assemblée législative de chaque province concernée [...]

Any amendment to the Constitution of Canada in relation to any provision that applies to one or more, but not all, provinces [...] may be made by proclamation issued by the Governor General under the Great Seal of Canada only where so authorized by resolutions of the Senate and House of Commons and of the legislative assembly of each province to which the amendment applies.

Il faut donc déterminer s'il suffit que le Québec donne son accord à la modification proposée, en plus des deux Chambres fédérales, (c'est l'hypothèse de la modification « bilatérale »), ou si l'accord

l'objet d'une entente à l'origine. Ainsi, selon la théorie du « compromis » entre le Québec et l'Ontario, l'accord de l'Ontario pour la modification de l'article 93 dans son application au Québec ne pourrait être exigé que dans la mesure où une telle modification remettrait en cause un élément ayant fait partie du « compromis » au moment de la formation de celui-ci.

Or nous avons constaté, en étudiant les aspects historiques du problème, que l'existence d'un régime particulier à Montréal et à Québec n'était pas englobé dans le « compromis ». Seul le droit à la dissidence ou à des écoles séparées reconnu aux minorités, catholiques ou protestantes, fait partie du contrat de réciprocité entre le Haut-Canada et le Bas-Canada.

La réforme que nous proposons maintient pleinement le droit des minorités catholiques et protestantes à la dissidence, tout en étendant son application à Montréal et à Québec. Elle fait disparaître le régime confessionnel particulier à ces deux villes dont l'équivalent n'a jamais existé en Ontario, contrairement à ce qui est parfois affirmé. Par conséquent, le « compromis » entre le Québec et l'Ontario reste intouché. Dès lors, aucune raison ne justifierait de réclamer l'accord de cette dernière province. Autrement dit, le consentement du Québec et des autorités fédérales suffit pour l'adoption de la réforme proposée.

Les précédents de Terre-Neuve

En 1987, l'article 17 des conditions de l'adhésion de Terre-Neuve, annexées à la Loi sur Terre-Neuve, qui joue pour cette province le même rôle que l'article 93 de la Loi constitutionnelle de 1867 pour le Québec, a été modifié une première fois par une entente « bilatérale » entre les autorités fédérales et terre-neuviennes afin d'augmenter la portée des droits qu'il enchâsse en matière d'écoles confessionnelles.

Les autorités de Terre-Neuve ont entamé, en 1995, le processus destiné à modifier une nouvelle fois l'article 17. Cette seconde modification a pour objet de diminuer certains des droits garantis par l'intermédiaire de l'article 17 en matière de confessionnalité des écoles. Cette seconde réforme à Terre-Neuve présente une certaine similarité avec celle que nous proposons pour le Québec. En fait, la modification terre-neuvienne en cours va plus loin dans la diminution des droits confessionnels actuellement garantis par l'article 17 des conditions de l'adhésion de Terre-Neuve que la

nôtre à l'égard des droits actuellement enchâssés dans l'article 93 de la Loi constitutionnelle de 1867. L'adoption de la modification constitutionnelle en cours à Terre-Neuve constituerait un précédent en faveur de la thèse voulant que la réforme que nous proposons puisse être réalisée de façon « bilatérale », par accord entre les seules autorités fédérales et québécoises.

Absence d'argument sérieux

Par ailleurs, si pour quelque raison, les autorités fédérales refusaient leur concours à la modification de l'article 17, cela ne constituerait pas un argument sérieux à l'encontre de la réforme québécoise. En effet, alors qu'à Terre-Neuve l'on peut prétendre que la modification diminue les droits d'une minorité (les catholiques constituent 36 % de la population terre-neuvienne), la réforme proposée pour le Québec ne touche en rien les droits des minorités religieuses et ne vise que les privilèges de la majorité catholique de Montréal et de Québec. En outre, une telle modification, en alignant le régime de ces deux villes sur celui du reste de la province, rétablirait une égalité qui n'est actuellement pas respectée.

En premier lieu, comme on l'a vu, il existe au Québec un incontestable consensus, parmi les acteurs directement intéressés comme dans la population en général, sur la pertinence d'une réforme ayant pour objet d'établir un seul régime de commissions scolaires linguistiques sur l'ensemble du territoire, Montréal et Québec y compris.

Les autorités fédérales devraient s'empresser de collaborer au genre de réforme constitutionnelle que nous proposons pour mieux respecter les valeurs d'égalité et de pluralisme promues dans les chartes des droits et libertés de la personne, notamment celle contenue dans la Constitution de 1982.

En effet, un tel changement constituerait fin au double régime constitutionnel qui divise actuellement le Québec entre, d'une part, le territoire des villes de Montréal et de Québec et, d'autre part, le reste de la province. L'existence de ce dou-

ble régime constitue une violation flagrante du principe d'égalité.

Le régime particulier qui s'applique à Montréal et à Québec protège la majorité catholique, qui dès lors ne saurait invoquer les chartes pour demander aux autorités fédérales d'intervenir afin de défendre ses privilèges: le propre des chartes est en effet de protéger les individus et, le cas échéant, les minorités, contre la tyrannie des majorités. Par contre, la majorité n'a pas besoin de la protection des chartes puisqu'elle dispose du pouvoir démocratique de régir le cours des choses en fonction de la conception qu'elle se fait du bien commun.

L'article 93 de la Loi constitutionnelle de 1867 lui-même n'a pour véritable objet que de protéger essentiellement les catholiques, en Ontario et les protestants au Québec, c'est-à-dire chacun de ces groupes à l'unique où il est en situation minoritaire. Pour autant donc que l'article 93 est interprété comme ayant également pour effet de protéger la majorité catholique dans les villes de Québec et de Montréal, cette protection, comme nous l'avons montré, est la conséquence d'un accident historique. La meilleure preuve en est que, parmi toutes les provinces auxquelles s'applique l'article 93 ou ses dispositions équivalentes, il ne s'en trouve aucune autre où l'on retrouve une telle

constitutionnalisation des droits de la majorité. Ainsi, si l'article 93 était modifié, comme nous le proposons, de façon à ne plus protéger que le droit à la dissidence des minorités, il correspondrait dès lors mieux qu'à l'heure actuelle à l'intention véritable que les Pères de la Confédération poursuivaient en l'adoptant.

Il serait difficilement imaginable sur un plan politique que les autorités fédérales refusent leur concours à une modification de l'article 93 de la Loi constitutionnelle de 1867 pour le Québec après avoir collaboré avec les autorités provinciales terre-neuviennes pour opérer une et possiblement bientôt deux modifications de l'article 17 des conditions de l'adhésion de Terre-Neuve.

FIN

Rabais 2005!

699\$  
cour. 899\$Un prix remarquable pour ce lit  
à possibilités décoratives illimitées!

De quoi rêver! Notre lit à colonnes en bois au riche fini acajou est agrémenté de colonnes cannelées et fuselées surmontées de faîteaux décoratifs. Le baldaquin est amovible. 85 po h x 61 po l x 87 po p.

\*En montre dans nos plus grands magasins, indiqués ci-dessous par un astérisque.

Prix de solde en vigueur jusqu'au 28 avril 1996.  
Nous acceptons MasterCard, Visa, American Express et les cartes de débit.

\*Le centre Eaton de Montréal 844-8498  
Ville Mount-Royal Centre Rockland 344-4688  
Centre Fairview Pointe Claire 694-4266  
\*Le Carrefour Laval 978-3362  
\*Les Galeries d'Anjou 352-7696  
\*Les Promenades Saint-Bruno 441-0987  
Chicoutimi \*Place du Royaume 543-9089  
Ville de Québec Les Galeries de la Capitale 624-0805  
\*Place Ste-Foy 651-7664

La  
Compagnie  
Bombay

## Politique

## Libéraux et péquistes s'unissent pour sauver le centre de recherche de Varennes

KATIA GAGNON  
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Pour une deuxième journée de suite, libéraux et péquistes se sont prononcés unanimement contre une action du gouvernement fédéral, cette fois pour tenter de sauver les 100 emplois d'un centre de recherche nucléaire de Varennes.

Le gouvernement fédéral a décidé il y a peu de couper les vivres à partir de l'an prochain au projet Tokamak, qui étudie depuis 1987 la fusion nucléaire et qui emploie

une centaine de chercheurs. Ottawa s'était engagé à y investir sept millions — la moitié du budget de fonctionnement — pendant 30 ans.

Députés péquistes et libéraux ont donc demandé de concert au gouvernement fédéral de reconsidérer cette décision qui « menace la survie d'un équipement exceptionnel, qui n'a pas d'équivalent dans le monde entier », souligne le ministre d'État aux Finances, Bernard Landry.

« Il y a très peu de grands projets scientifiques où le gouvernement fédéral s'implique », ajoute M. Landry, qui, à titre de député de Verchères, a le premier entendu parler du dossier. Des chercheurs inquiets sont venus sonner l'alarme

à son bureau de comté il y a quelques mois.

« Quand on s'engage pour 30 ans, on ne se retire pas en milieu de course », s'insurge le ministre Landry. « La décision a été prise unilatéralement, sans la moindre consultation au Québec. Une attitude proprement cavalière », ajoute le ministre des Affaires intergouvernementales, Jacques Brassard, qui s'indigne du manque d'équité d'Ottawa dans le dossier de la recherche et du développement.

« On peut presque parler de scandale puisque les investissements du gouvernement fédéral, à coups de dizaines de milliards de dollars, se sont d'abord et avant tout concentrés en Ontario », dit-il.

## Enquête sur le sang : Québec se défend de chercher à protéger d'anciens ministres

KATIA GAGNON  
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Le gouvernement du Québec se défend d'utiliser l'arme constitutionnelle pour éviter que d'anciens ministres de la Santé ne se retrouvent dans l'embarras à la suite de la commission d'enquête sur le sang contaminé.

La dernière offensive de Québec, qui a déposé la semaine dernière une requête en Cour fédérale, a été interprétée partout comme une contestation de la constitutionnalité de la commission Krever qui ne devrait pas, selon Québec, être autorisée à examiner un secteur de compétence provinciale.

Faux, soutient le ministre de la Justice, Paul Bégin : elle ne vise qu'à permettre aux ex-ministres de la Santé mis en cause par le juge Krever de se faire entendre. « Si on a l'impression que le Québec, en plaidant l'inconstitutionnalité, veut mettre le couvercle sur la commission et qu'on veut l'empêcher de fonctionner, il faut préciser que ça n'a jamais été notre intention », affirme le ministre Bégin.

« Dans notre système de droit, on ne peut rendre une décision contre quiconque sans lui avoir donné l'occasion de se faire entendre. C'est inacceptable, c'est un crime très grave. La commission doit révéler ce qu'elle a à révéler, sans brimer les droits de quiconque en le faisant », dit-il.

Québec a pourtant, depuis le début des travaux de la commission, contesté son autorité en alléguant que la santé était un domaine de juridiction provinciale. « Mais, une fois le rapport déposé, nous ne nous déroberons pas à nos responsabilités », assure le ministre de la Santé, Jean Rochon. « Le gouvernement du Québec n'a peur de rien », acquiesce le ministre Bégin.

Ce que Québec veut, en fait, c'est que le juge Krever rende un rapport sans accuser nommément les cinq ex-ministres de la Santé du Québec. « Le juge a assez d'information pour produire un rapport. S'il faut aller plus loin, on ira plus loin. Tout ce qu'on dit, c'est passions au plus vite à la prochaine étape », souligne M. Rochon.

Le juge Horace Krever, qui prési-

de la commission d'enquête, a fait parvenir à cinq ex-ministres de la Santé du Québec — Camille Laurin, Pierre Marc Johnson, Guy Chevrette, Thérèse Lavoie-Roux et Marc-Yvan Côté — des avis les informant qu'ils pourraient être nommément cités dans son rapport final. Le juge Krever prétend que la loi l'oblige à envoyer de tels avis de « méfait potentiel ».

Il en a d'ailleurs fait parvenir à près 300 personnes à travers le Canada et des actions pour contrer la publication de ce rapport son venues de partout, des provinces comme du gouvernement fédéral. Cela pourrait évidemment retarder de plusieurs mois le dévoilement d'un rapport qui ferait la lumière sur le scandale du sang contaminé.

« À plusieurs reprises, le commissaire Krever a dit qu'il ne faisait pas une chasse aux sorcières mais qu'il regardait ce qu'on pourrait changer. Et il n'a jamais mentionné qu'il avait l'intention de blâmer qui que ce soit et tout à coup on dit, monsieur et madame, j'ai l'intention de rendre des conclusions contre vous », s'insurge le ministre Bégin.

## SEARS AUJOURD'HUI

Mode, chaussures, accessoires, cosmétiques, articles de bébé, bagages, meubles, appareils

électroniques, literie, salle de bains, quincaillerie, rénovation, gros électroménagers

Rabais 40%

TOUS LES SOUTIENS-GORGE ET  
CULOTTES DE MAINTIEN WARNER'S<sup>MD</sup>

Profitez de ce super rabais! Nos conseillères qualifiées  
vous aideront à choisir la bonne taille.  
Le choix peut varier selon les magasins.

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU DIMANCHE 21 AVRIL 1996,

dans la limite des stocks disponibles

SEARS  
Attendez-vous à plus

Les mentions 'Ord.' ou 'État' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Région de Montréal: Anjou: 353-7770, Brossard: 465-1000, LaSalle: 364-7310, Laval: 682-1200, Pointe-Claire: 694-8815, Repentigny: 582-5532, St-Bruno: 441-6603, Deux-Montagnes: 491-5000, Ville St-Laurent: 335-7770. Région de Québec: Québec: 529-9861, Lévis: 833-4711, Ste-Foy: 658-2121. En province: Alma: 662-2222, Victoriaville-Arthabaska: 357-4000, Chicoutimi: 549-8240, Drummondville: 478-1381, Granby: 375-6770, Rouyn-Noranda: 797-2321, St-Jean: 349-2651, St-Jérôme: 432-2110, Sherbrooke: 563-9440, Sorel: 746-2508, Trois-Rivières: 379-5444, St-Georges de Beauce: 228-2222. Copyright Canada, 1996, Sears Canada Inc. Tous les articles de cette page n'ont pas été offerts dans tous les magasins Sears.

L'appui  
aux partis  
fédéraux  
reste stable

SONDAGE GALLUP

La popularité de chacun des partis politiques fédéraux a peu fluctué au cours de la première moitié du mandat du gouvernement libéral. Ce sont là de bonnes nouvelles pour les libéraux qui ont dominé le classement des partis depuis leur triomphale élection en 1993.

Le plus récent sondage Gallup indique que 56 % des Canadiens ayant déjà décidé pour qui voter appuieraient le Parti libéral si des élections se tenaient aujourd'hui, une hausse infime comparativement aux 55 % obtenus en février et mars. L'appui aux libéraux a été plutôt stable au cours de la dernière année, oscillant entre 51 et 56 %.

L'appui accordé aux autres partis fédéraux du pays est aussi relativement stable. Ainsi 13 % des électeurs décidés voteraient pour le Parti réformiste dirigé par Preston Manning, tout comme au cours des deux derniers mois. Comme pour les libéraux, l'appui accordé aux réformistes a peu varié au cours de la dernière année (entre 9 et 13 %) et n'a pratiquement pas changé au cours des neuf derniers mois (entre 11 et 13 %). Onze pour cent (11 %) des Canadiens et 47 % des Québécois voteraient ce mois-ci pour le Bloc québécois, comme en mars. L'appui accordé au Bloc a atteint un sommet de 13 % au cours de la période référendaire.

Les conservateurs n'ont pas non plus beaucoup bougé. Onze pour cent (11 %) des électeurs voteraient pour eux ce mois-ci, comparativement à 12 % en mars. Mais l'appui donné aux conservateurs n'a cessé de diminuer régulièrement, depuis les 20 % enregistrés en juin, probablement à cause des succès remportés par les conservateurs provinciaux de l'Ontario. L'appui accordé à Alexa McDonough, chef du NPD, stagne à 8 %.

Enfin, 1 % des Canadiens ayant déjà fait leur choix voteraient ce mois-ci pour un autre parti fédéral. Ce même pourcentage a été obtenu au cours des sondages de la dernière année. Et 29 % des Canadiens, comparativement à 33 % le mois dernier, ne savent pas pour qui ils voteraient.

Politique

# François Gendron sert une volée de bois vert à Revenu Québec

**DENIS LESSARD**  
du bureau de La Presse, Québec

Le ministère québécois du Revenu, qui ne va pas à la cheville de Revenu Canada lorsqu'il s'agit de rembourser les contribuables qui y ont droit, a essuyé une volée de bois vert lors de son passage hier, en commission parlementaire.

Et les coups ne sont pas venus de l'opposition. Ancien ministre et député d'Abitibi, François Gendron a sévèrement critiqué la tenue du ministère québécois.

Cela varie selon les années, « mais ce sont neuf électeurs sur dix qui disent que cela va plus vite au fédéral », observe M. Gendron, élu sans interruption depuis 20 ans. Le délai de 28 jours que tente de s'imposer Québec pour un remboursement n'est jamais respecté selon lui. En outre, Revenu Québec paraît plus intéressé à faire payer des avis de cotisation qu'à rembourser les gens. « *Clencher les contribuables, ça presse, c'est urgent. Quand c'est le contribuable qui est en retard, c'est pas long. Mais quand le ministère est en retard, c'est une autre paire de manches* », a lancé le député.

Pour le sous-ministre du Revenu, Pierre-André Paré, le ministère est conscient de ses lacunes, mais procède aux remboursements dans les 30 jours suivant la réception de la déclaration d'impôt, en moyenne. L'objectif de réponse de moins d'une minute aux téléphones des contribuables qui veulent savoir où en est leur dossier n'est atteint qu'à 40 %, mais ce score devrait s'améliorer bientôt. Des téléphonistes seront disponibles jusqu'à 21 h, ce printemps, explique-t-il.

Douce ironie, le sous-ministre a soutenu que les fonctionnaires mettaient plus de temps à analyser la

formule d'impôt québécoise parce qu'elle est plus complexe que la formule fédérale.

« Les gens qui se plaignent sont ceux qui n'ont pas reçu leur remboursement », a dit M. Paré, selon qui, le remboursement provincial est acheminé plus vite que celui d'Ottawa dans 40 % des cas.

« Il y a des gens qui remplissent leur formule d'impôt la fin de semaine et nous demandent le lundi où c'en est rendu », déplore-t-il. D'ailleurs, les députés provinciaux disposent de numéros de téléphone particuliers pour s'enquérir de la situation de leurs commettants, a-t-il indiqué.

Le ministre du Revenu, Roger Bertrand, a souligné pour sa part que l'objectif de 334 millions de récupération de l'économie au noir, dépassé de 36 millions pour l'année qui se termine, allait être maintenu pour 1996-1997. En tout, cependant, on estime que c'est entre 1,1 à 1,4 milliard qui, chaque année, échappent au fisc, rappelle M. Bertrand.

Revenu Québec entend aussi respecter ses objectifs pour la récupération des pensions alimentaires. Les nouveaux cas sont réglés depuis décembre, mais à la mi-mai, le ministère aura la capacité de faire respecter les jugements antérieurs à décembre 1995.

De son côté, le député libéral Russell Williams s'est indigné de plusieurs dépenses divulguées à la commission sur les crédits du ministère. L'entretien des plantes, par exemple, a coûté 30 000 \$; les agendas fournis aux fonctionnaires, 25 000 \$, et les congrès et colloques, 584 000 \$. Le sous-ministre a répondu que compte tenu du nombre d'employés et de bureaux, ces factures étaient fort raisonnables.

# Cinq navires de Paul Martin sous pavillon de complaisance

**JULES RICHER**  
de la Presse Canadienne. OTTAWA

Canada Steamship Line (CSL) possède une proportion plus importante de navires battant pavillon étranger que l'un de ses principaux actionnaires, le ministre des Finances Paul Martin, le prétend. Et ce nombre pourrait être appelé à croître dans les prochaines années.

Réagissant à des allégations d'un député réformiste qui accusait CSL de ne pas payer d'impôt au Canada, le ministre Martin a affirmé, il y a trois semaines, que la grande majorité des bateaux de CSL sont enregistrés au Canada.

« La dernière fois que j'ai regardé, environ 90 pour cent des navires de CSL étaient enregistrés au Canada », a-t-il dit à sa sortie de la Chambre des communes.

Or, en entrevue avec la Presse Canadienne, le vice-président de CSL, Pierre Préfontaine, a indiqué la semaine dernière que la compagnie est propriétaire d'un total de 17 navires, dont 12 portent pavillon canadien et cinq naviguent sous des pavillons de complaisance, en l'occurrence celui des Bahamas, un pays reconnu comme un paradis fiscal.

Ce qui porte la proportion de bateaux enregistrés au Canada à 70 pour cent. Les 12 navires canadiens sont utilisés uniquement dans les Grands Lacs et dans la voie maritime du Saint-Laurent tandis que les autres servent dans les eaux internationales.

En outre, M. Préfontaine a indiqué que CSL pourrait augmenter le nombre de ses bateaux sous couleurs étrangères au cours des prochaines années. CSL a commandé deux nouveaux navires destinés au transport en haute mer. Ils seront construits en Chine et livrés en 1998 et 1999.

Comme les cinq autres, ils devraient être immatriculés aux Bahamas, où CSL est représentée par une filiale. Même s'il est actionnaire de la compagnie, le ministre Paul Martin n'a pas droit de regard sur les activités de CSL. En effet, celui-ci a placé ses actions en fiducie après avoir été nommé ministre.

« Les Québécois en général sont d'accord avec ce que j'ai dit. Ce que j'ai dit, c'est moins que ce que Daniel Turp a dit, c'est-à-dire que leurs droits (des autochtones) sont supérieurs à ceux de tous les Européens parce qu'ils sont ici depuis longtemps », a affirmé hier le ministre au terme d'une conférence dans la métropole.

Président de la commission politique du Bloc québécois et candidat malheureux de la formation à l'élection partielle dans Papineau-Saint-Michel, M. Turp écrivait en 1992 qu'en vertu du droit à l'autodétermination, les nations autochtones pourraient décider d'accéder elles-mêmes à la souveraineté, de rester au Canada ou de demeurer au Québec si celui-ci devenait souverain. M. Turp plaide maintenant pour le respect des frontières du Québec et l'intégralité de son territoire.

Le ministre Irwin s'étonne de l'onde de choc provoquée, en février dernier, par sa menace de morcellement d'un Québec souverain. « Ce que j'ai dit n'était pas nouveau », assure-t-il. Lucien Bouchard avait vivement réagi à ses propos, demandant à Jean Chrétien de faire taire les « agitateurs » Ron Irwin et Stéphane Dion, qui a lui aussi accredité la thèse de la partition. Robert Bourassa avait quant à

lui qualifié ce morcellement d'irréaliste, tandis que le chef de l'Assemblée des premières nations, Ovide Mercredi, invitait M. Irwin à se mêler de ses affaires et à cesser d'accentuer les tensions entre les autochtones et la population du Québec.



**Ron Irwin**

Le ministre a soutenu hier que les chefs du Québec pensent comme lui, et pas comme Ovide Mercredi. « Je n'ai pas à tenir compte des avis de M. Mercredi », soutient le ministre des Affaires indiennes. Il déclare en outre que lorsque Jean Chrétien lui a demandé de prononcer son discours d'hier, il ne lui a fait aucune recommandation quant au ton à adopter.

Il s'est agi néanmoins d'une allocation fort modérée, plutôt technique et dénuée de toute attaque politique à l'endroit du gouvernement péquiste. Rien de comparable avec ses sorties antérieures.

Prénant la parole devant 300 participants au colloque sur l'entrepreneuriat et le partenariat autochtones, Ron Irwin a notamment détaillé trois programmes destinés aux étudiants indiens et inuits. Le premier vise à favoriser leur embauche pour des emplois d'été, le second à créer des camps d'été en sciences et en technologie, et le troisième est un programme d'éducation coopératif. Des débours de 10 millions de dollars, tirés de l'enveloppe de 60 millions affectée aux initiatives d'emplois dans le budget de mars dernier.



## GRANDE VENTE ANNUELLE DE DÉMONSTRATEURS 1995

*C'est à ne pas manquer*

31

### PROTÉGÉ «S»

AUTOMATIQUES



RADIO AM/FM CASSETTE  
AYANT SEULEMENT ENTRE  
10 000 ET 20 000 KM  
BALANCE DE GARANTIE  
5 ANS / 100 000 KM

**À DES PRIX INCROYABLES FAITES VITE!**  
SEULEMENT CHEZ: **C'EST UNE AUBAINE**

**DELISLE AUTO LTÉE**  
2815, RUE SHERBROOKE EST  
ENTRE PIE-IX ET PAPINEAU

523-1122

GARAGE RECOMMANDÉ  


**« LE LIÉDER DES CONCESSIONNAIRES »**



## LE FESTIVAL DE LA SANTÉ

**DIMANCHE, 19 MAI 1996**  
(dans les rues de Montréal)



**PATIN À ROUES ALIGNÉES (10 km et 25 km)**  
**VÉLO (40 km approx.) MARCHÉ (5 km ou 10 km) COURSE (10 km)**

**LES INSCRIT(E)S RECEVRONT :**

- t-shirt du Festival (facultatif)
- médaille à l'arrivée
- diplôme personnalisé
- léger goûter à l'arrivée

**INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT !**

**COUPON D'INSCRIPTION (S.V.P. en lettres moulées)**

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Sexe \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ # \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Province \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Téléphone (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_\_ Année \_\_\_\_\_ Mois \_\_\_\_\_ Jour \_\_\_\_\_

Je veux recevoir le T-shirt par la poste, j'inclus donc 4 \$ additionnel pour frais de manutention. **Ces frais de 4 \$ sont pour une seule inscription.**

J'ai cherché mon T-shirt lors du Salon de la bonne forme qui aura lieu du 15 au 18 mai 1996 au Complexe Guy-Favreau.

**N.B. : Tous les inscrits recevront une confirmation de leur inscription par la poste.**

**DATE LIMITE PAR LA POSTE : 6 MAI 1996**  
**AUCUN CHÈQUE POSTDATÉ NE SERA ACCEPTÉ**  
**POUR INFORMATION : Tél. : (514) 879-1027**

**FRAIS D'INSCRIPTION (taxes incluses)**  
Veuillez cocher une seule case

INSCRIPTION	TARIF FAMILIAL	
	Adulte	15 ans et +
Avant le 6 mai (sans T-shirt) Au Salon (sans T-shirt)	17 \$	12 \$
Avant le 6 mai (avec T-shirt) Au Salon (avec T-shirt)	21 \$	16 \$
Avant le 6 mai (sans T-shirt) Au Salon (sans T-shirt)	50 \$	35 \$
Avant le 6 mai (avec T-shirt) Au Salon (avec T-shirt)	65 \$	50 \$

Randonnée Vélo (40 km) \_\_\_\_\_  
 10 km patin à roues alignées \_\_\_\_\_  
 25 km patin à roues alignées \_\_\_\_\_  
 10 km course \_\_\_\_\_  
 10 km marche \_\_\_\_\_  
 5 km marche \_\_\_\_\_

Faire chèque à l'ordre de : **FESTIVAL DE LA SANTÉ**  
C.P. 1570, succ. B Montréal (Québec) H3B 3L2

**INFO :** (514) 879-1027

# IL Y A UN VENT DE PRINTEMPS AU CHANTECLER!



## PROFITEZ-EN ! RÉSERVEZ MAINTENANT !

Il y a un vent de printemps à l'hôtel Le Chantecler! Des dizaines d'oiseaux sont au rendez-vous. Profitez de leur présence rafraîchissante! Jouez aux tourtereaux le temps d'un week-end ou amusez-vous en famille avec vos oisillons. Nos forfaits sont plus qu'invitants, ils sont accessibles et disponibles jusqu'au 20 mai!

**67\$** par chambre, par nuit, occupation double

**79\$** par chambre, par nuit, couple avec enfants\*

### LE FORFAIT COMPREND :

- Le Club Jeunesse pour les enfants de 4 à 11 ans samedi et dimanche.
- Un cocktail de bienvenue par adulte (bière ou vin).
- Le jeu « Un vent de printemps » dans votre chambre qui vous réserve d'agréables surprises dont votre séjour gratuit!
- \* (3 enfants ou moins)

Réservez maintenant à l'hôtel Le Chantecler, ça vous donnera des ailes!

**1 800 363-2420**

LE CHANTECLER, 1474, chemin Chantecler, Sainte-Adèle (Québec) J0R 1L0



# Monde

L'EXPRESS  
INTERNATIONAL



IRA

## Explosion à Londres

Une explosion s'est produite hier soir dans le quartier londonien d'Earl's Court Road, selon la police et les pompiers. Un correspondant anonyme, se réclamant de l'Armée républicaine irlandaise (IRA) et utilisant les codes habituels de reconnaissance, avait prévenu de l'imminence d'une explosion, dans un coup de téléphone reçu par une agence de presse, une demi-heure avant l'annonce de l'explosion. Le quartier résidentiel de Earl's Court Road est situé dans l'ouest de Londres; la police ne rapportait pas de blessés. Depuis la fin du cessez-le-feu, annoncée le 9 février par l'IRA, Londres a subi trois attentats à l'explosif.

d'après Reuter

WHITEWATER

## Auditions prolongées

Le Sénat a approuvé hier à l'unanimité un texte permettant la reprise des investigations de la commission sénatoriale chargée d'enquêter sur l'affaire Whitewater, ce scandale politico-financier dont le couple Clinton est l'un des principaux protagonistes. Selon les termes du compromis conclu entre la majorité républicaine du Sénat et la minorité démocrate, le mandat de la commission bancaire du Sénat sur ce dossier, qui était arrivé à échéance le 29 février, a été prorogé jusqu'au 14 juin. La poursuite des auditions de la commission faisait l'objet d'une sévère bataille entre les républicains, qui invoquaient la mauvaise coopération de la Maison-Blanche dans cette affaire pour justifier la poursuite des délibérations, et les démocrates, qui les accusaient de vouloir perturber la campagne électorale du président Clinton.

d'après AFP

HAÏTI

## Asile au Honduras

L'ancien maire de Port-au-Prince Frank Romain et l'ancien chef de la police d'Haïti, Michel François, ont reçu l'asile politique au Honduras, où ils devraient arriver en fin de semaine, a annoncé hier le ministre des Affaires étrangères Delmer Urbizo. Ces deux proches collaborateurs du régime du général Raoul Cédras, actuellement réfugié au Panama, sont emprisonnés depuis la fin de la semaine dernière en République dominicaine, où ils avaient cherché refuge en 1994. Les deux hommes resteront au Honduras jusqu'à ce que soit décidée une « amnistie générale » en Haïti, a ajouté le chef de la diplomatie hondurienne.

d'après AFP

POLOGNE

## Schnapsgate

Cinq anciens ministres, parmi lesquels le général Czeslaw Kiszczak, ont comparu hier devant le tribunal d'État dans l'affaire d'un énorme trafic d'alcool surnommé « Schnapsgate » par les Polonais. L'acte d'accusation leur reproche d'avoir laissé se créer dans la loi polonaise une lacune qui avait permis, entre la fin de 1989 et le début de 1990, l'importation hors taxes de 30 millions de litres de spiritueux. Des trafiquants ont réalisé des bénéfices fabuleux et l'État a perdu des recettes estimées à 17 millions de dollars. Les cinq accusés ont travaillé dans le dernier gouvernement communiste de Mieczyslaw Rakowski.

d'après AFP

HONGRIE-OTAN

## Menace russe

La Russie prendra des mesures militaires si la Hongrie adhère à l'OTAN, a affirmé hier l'ambassadeur russe à Budapest, à la veille d'une visite du secrétaire général de l'OTAN Javier Solana en Hongrie. Moscou espère que la Hongrie ne rejoindra pas l'OTAN et « si elle devait le faire, alors la Russie serait contrainte de prendre des contre-mesures et, comme l'OTAN est une organisation militaire, la Russie prendrait en réponse des décisions militaires », a déclaré l'ambassadeur Ivan Aboimov devant la presse.

d'après AFP



PHOTO REUTERS

Dans un hôpital de Tyr, au Liban, Fatima Bashir console sa fille de cinq ans blessée lors d'une attaque israélienne survenue dans leur village voisin de Qana.

## Non au plan américain Le Hezbollah poursuit ses tirs sur Israël

d'après AFP  
BEYROUTH

Le Hezbollah a catégoriquement rejeté hier un plan de cessez-le-feu américain et poursuivi ses tirs de Katioucha (treize salves hier) sur le nord de la Galilée en réplique aux opérations israéliennes au sud du Liban.

Pour le septième jour consécutif, Israël a continué de pilonner le Liban sud sans pourtant, contrairement aux jours précédents, attaquer la capitale. Trois civils ont été tués et le cadavre d'un quatrième, tué lundi, a été découvert hier, portant à 42 le nombre des morts au Liban depuis le début de l'opération israélienne « Raisins de la Colère » lancée jeudi dernier. Quinze autres personnes ont été blessées, soit 184 depuis jeudi dernier.

La France, dont le ministre des Affaires étrangères Hervé de Charette a poursuivi hier au Caire sa navette au Proche-Orient, a proposé un plan de cessez-le-feu basé sur une garantie par une force internationale.

Le Hezbollah a qualifié de « diktat israélien » un plan américain qui prévoit que le mouvement libanais ne pourra pas attaquer le nord d'Israël, ni agir dans les villages au nord de la « zone de sécurité », ni mener d'opérations contre les soldats israéliens au Liban-Sud.

Israël conserverait en revanche la

possibilité de frapper le Hezbollah au Liban en cas d'attaques de ce dernier contre l'État israélien, en échange d'un engagement à évacuer le sud du Liban, sans précision de date. Israël exige en outre que le plan soit ratifié par la Syrie, qui maintient 35 000 soldats sur le territoire libanais.

Le Hezbollah a de nouveau estimé que « la seule issue est un arrêt immédiat des agressions israéliennes et le retour à l'accord tacite de juillet 1993 qui serait cette fois assuré par des garanties qu'Israël s'engagerait à respecter ». Cet accord stipule que le Hezbollah et Israël s'abstiennent de bombarder des populations civiles.

Le mouvement pro-iranien a en revanche « réservé » sa réponse à l'initiative française, qui « semble se démarquer de celle des États-Unis ».

Le premier ministre Rafic Hariri, qui se trouvait à Londres dans le cadre d'une tournée qui l'a mené notamment à Damas, au Caire, à Paris et en Arabie saoudite, a salué

des « points positifs » du plan français et estimé que le plan américain « demandait plus de temps pour être réalisable ». Les deux plans restaient à l'étude, a-t-il indiqué.

Le plan présenté par M. de Charette prévoit, outre un cessez-le-feu, des garanties écrites — contrairement aux arrangements de 1993 — par les parties concernées pour que les populations civiles israéliennes et libanaises soient épargnées. La France propose aussi que des pays tiers, dont elle-même, soient garants sur le terrain du respect de ces engagements.

De son côté, la Ligue arabe réunie au Caire a décidé de saisir le Conseil de sécurité, qui avait déjà émis lundi une déclaration non contraignante appelant à une cessation des hostilités.

Enfin, le premier ministre israélien Shimon Peres doit rencontrer aujourd'hui le président palestinien Yasser Arafat pour la première fois depuis deux mois, après avoir confirmé la relance du processus de paix avec l'OLP. M. Peres qui avait gelé le processus après les attentats perpétrés par des intégristes palestiniens, qui ont fait 63 morts en Israël, a indiqué que les négociations sur le statut final des territoires palestiniens commencent bien le 4 mai comme prévu.

## Cette « paix qui tue », au Liban

JOONEED KHAN

« La paix qui tue, on n'en veut pas », « bouleverser tout un pays à coups de bombes pour se faire réécrire, c'est antidémocratique », « on vise le Hezbollah et on atteint le Liban, modèle d'ouverture et de pluralisme en reconstruction », c'est en ces termes que la Coalition Urgence-Liban a dénoncé, hier à Montréal, la campagne militaire menée par Israël depuis huit jours.

« Israël, par son idéologie de fermeture, a toujours vu le Liban comme son grand rival pour le leadership économique, culturel et politique au Proche-Orient », a déclaré le politologue Walid al-Ayyoubi lors d'une conférence de presse tenue dans les locaux du CEAD (Centre d'études arabes pour le développement).

« Il s'est servi des soi-disant conflits interconfessionnels au Liban pendant 20 ans pour justifier son idéologie d'exclusion, et comme le Liban se reconstruit, Israël s'empresse de rallumer le foyer, détruire les centrales électriques, bloquer les ports, et chasser la population de chez elle », a-t-il ajouté.

La coalition, formée d'une vingtaine de Canadiens arabes et non arabes oeuvrant dans la coopération internationale, a appelé le Canada « à dénoncer clairement l'agression contre le peuple libanais, exiger son arrêt immédiat, et prendre la tête d'une initiative pour forcer l'application de la résolution 425 de l'ONU exigeant (depuis 1978) le retrait inconditionnel de l'armée israélienne du Liban ».

Les Canadiens d'origine libanaise sont quelque 400 000, dont plus de 100 000 au Québec. Depuis la fin de la guerre en 1990, plus de 50 000 Libanais devenus citoyens canadiens sont rentrés au Liban. « Il est inadmissible que le gouvernement canadien n'intervienne pas énergiquement pour protéger les vies et les biens de ses propres ressortissants », affirme une déclaration de la coalition.

Celle-ci avait en outre convié les Montréalais à venir manifester en fin d'après-midi hier devant le consulat d'Israël.

« La chasse au Hezbollah n'est qu'un prétexte », a dit l'écrivain John Asfour, président de la Fédération canado-arabe et actif au sein de l'Organisation canado-arabe des droits humains. « Depuis sept jours, les Israéliens ont effectué 400 raids et lâché 15 000 obus, mais seulement trois des 42 tués sont des miliciens, les autres sont surtout des civils, dont des femmes et des enfants », a-t-il souligné.

« En demandant à l'État libanais de désarmer la résistance à son occupation du territoire national, Israël ne demande ni plus ni moins que la reconnaissance de la légitimité de cette occupation et la protection de cette occupation par l'État victime », ajoute le texte de la coalition.

« Le Hezbollah est né après l'invasion israélienne du Liban en 1982, il s'est développé au rythme du maintien de l'occupation du Liban sud, devenant une organisation structurée à la fois sociale, culturelle, politique et militaire, et les raids israéliens, au lieu de le détruire, vont le renforcer », a dit Labib Farjallah.

Des journaux israéliens écrivaient hier que le premier ministre Shimon Peres « estime avoir atteint la plupart de ses objectifs stratégiques au Liban », mais Peres invitait les Israéliens, en campagne électorale, à « s'armer de patience », et des militaires israéliens, faisant écho à la droite likoudiste, déclaraient que « l'armée ne permettra pas à Peres de la retenir avant d'avoir achevé sa tâche ».

Le ministre syrien Farouk al-Chareh affirmait par contre au Caire que le Hezbollah, qui a tiré hier d'autres roquettes sur le nord d'Israël, « est intact malgré toutes les attaques israéliennes ».

## En Tchétchénie, la pire répression depuis Staline

d'après AFP et Reuter  
GENÈVE

Le nombre et la gravité des violations des droits de l'homme en Tchétchénie sont « sans précédent en Russie depuis les répressions de masse conduites durant l'ère de Staline », a déclaré hier Sergueï Kovalev devant la commission des droits de l'homme de l'ONU réunie à Genève.

M. Kovalev, qui a présidé la commission russe des droits de l'homme à la demande du président Boris Eltsine mais en a démissionné à cause de la guerre en Tchétchénie, intervenait au titre d'une organisation non gouvernementale.

« L'opération en Tchétchénie ne peut pas être considérée comme une action de police contre des terroristes, mais comme un crime contre une nation », a-t-il dit.

Rappelant qu'à Grozny, la capitale tchétchène, 27 000 civils avaient été tués dans les seuls premiers mois de la guerre et des centaines de milliers de personnes chassées de chez elles, M. Kovalev a souligné que la mort et la destruction continuaient au même niveau, avec les bombardements de nombreux villages en février et mars derniers.

Dans une liste des exactions commises en Tchétchénie, M. Kovalev a énuméré le massacre de ci-

vils, les bombardements de zones civiles, le mitraillage de voitures de réfugiés, les « confessions » forcées et la torture dans les centres de tri, la détention de plus en plus fréquente dans des lieux secrets, les exécutions précédées de tortures, le pillage généralement impuni.

Des atrocités sont aussi commises par les combattants tchétchènes, a-t-il observé : prises d'otages, exécutions de prisonniers de guerre russes. Avant même le conflit, a ajouté M. Kovalev, la discrimination pratiquée par les Tchétchènes contre les Russes avait provoqué de nombreux réfugiés. Toutefois, l'échelle des violations et leurs conséquences sont bien pires du côté

des forces fédérales russes, a-t-il remarqué.

La guerre en Tchétchénie entraîne « une dégradation légale de l'État russe tout entier », elle y ravive les « tendances totalitaires », et le « glas de la démocratie » qui pourrait en résulter ne concernerait pas que la seule Russie, a-t-il souligné.

Auparavant, devant des journalistes, M. Kovalev avait dénoncé l'hypocrisie du plan de paix en Tchétchénie du président Boris Eltsine. « Cette hypocrisie est facilement explicable, elle est dictée par la campagne électorale pour l'élection présidentielle de juin en Russie.

Monde

# Les États-Unis demeurent le gendarme de l'Asie

La visite de Bill Clinton à Tokyo confirme la mission stabilisatrice des Américains

Agence France-Presse  
TOKYO

Avec la déclaration commune sur la sécurité signée hier à Tokyo, le président Bill Clinton a obtenu le soutien du Japon aux États-Unis dans leur rôle de garant de la stabilité dans la région Asie-Pacifique.

La réaffirmation de l'importance du traité de sécurité conclu entre les deux pays en 1951 puis renouvelé dans sa forme actuelle en 1960 était jugée indispensable aussi bien par Washington que par Tokyo.

Un pas a été franchi hier avec l'affirmation que cette alliance vise non seulement à placer le Japon sous la protection des États-Unis mais contribue à « la paix et la stabilité dans la région Asie-Pacifique », dont elle constitue « la clef de voûte ».

Un autre pas est franchi avec l'annonce d'une étude sur les moyens de coopérer pour les deux

armées en cas de crise régionale, sachant qu'aujourd'hui il est par exemple impossible, en principe, pour un avion américain d'obtenir du carburant sur une base japonaise en cas de mission dans une zone de conflit ne mettant pas en danger le Japon.

Le traité qui permet le maintien de 47 000 GI au Japon, prend avec cette déclaration une « dimension asiatique », d'autant que les États-Unis en profitent pour réaffirmer qu'ils jugent indispensable de conserver une force de 100 000 hommes en Asie.

Washington clôt ainsi définitive-

ment le chapitre de « l'initiative stratégique pour l'Asie de l'Est » (EAST) lancée en avril 1990 par le président George Bush avec la fin de la guerre froide. Elle devait se dérouler en deux phases sur cinq ans. La première jusqu'en 1992 avait permis le départ des GI des Philippines. La seconde visait essentiellement une réduction des effectifs déployés en Corée du Sud.

Elle a été stoppée par les menaces venues de Pyongyang et 38 000 Américains sont toujours l'arme au pied aux côtés des 630 000 hommes de l'armée sud-coréenne, face aux 1,2 million d'hommes mobilisés par le nord.

Aujourd'hui Washington aligne dans le pourtour Pacifique, y compris les forces stationnées à Hawaii, en Alaska et en Californie, 120 navires de combat, quelque 320 avions de combat de l'US Air Force, auxquels s'ajoutent les appareils de la marine embarqués sur les

porte-avions et 290 avions de combat du corps des Marines. Ces derniers disposent de deux corps expéditionnaires, dont un stationné sur l'île d'Okinawa, pour un total de 67 000 hommes. Cette puissance fait dire à des officiers américains qu'il s'agit d'une « force mondiale pour une paix mondiale ».

Plusieurs tabous japonais ont été bousculés ces derniers mois à la faveur de la montée des tensions régionales, aussi bien la poursuite des essais nucléaires par la Chine, la crise Chine-Taïwan ou celle dans la péninsule coréenne.

Le mois dernier, alors que les États-Unis déployaient au large de Taïwan une puissante force navale, l'une des plus importantes réunie depuis le conflit du Vietnam avec deux porte-avions et leurs bâtiments d'escorte, le Japon soulignait la vulnérabilité de ses lignes de communication maritime, avec près de 80 % de ses approvisionne-

ments en pétrole transitant par ces eaux.

Ses responsables militaires, toujours en quête de crédits, laissent même publier dans la presse que leur réseau radar ne leur avait pas permis de voir venir les missiles balistiques chinois. Ils avaient pourtant envoyé dans la zone un de leurs deux croiseurs lance-missiles de classe Aegis, haut de gamme de la détection électronique.

C'est d'ailleurs un de ces bâtiments, le Myoko, qui était mouillé symboliquement hier aux côtés du porte-avions américain Independence dans la base de Yokosuka quand M. Clinton est venu y prononcer un discours. « Notre présence ici est nécessaire tant que les gens auront une peur quelconque que certains pays cherchent à en dominer d'autres », a expliqué M. Clinton tout en assurant que les États-Unis « ne cherchent à dominer, à contrôler aucun pays ».

## Tout le monde aux casernes en Bosnie

Reuter  
SARAJEVO

À la veille de l'échéance prévue dans les accords de paix de Dayton sur la Bosnie, les trois anciens belligérants s'efforçaient hier de cantonner leurs forces et leurs armes

lourdes dans les casernements. « Tout le monde semble faire de véritables efforts pour respecter cette date-butoir », a estimé le commandant Simon Haselock, porte-parole de l'OTAN. « C'est un défi important à relever pour toutes les parties en termes de personnel, de

logistique et de logement ». Les accords de Dayton donnent aux anciens belligérants jusqu'à aujourd'hui, minuit heure locale, pour retourner leurs troupes dans les casernes, démobiliser leurs forces en excédent et cantonner leurs armes lourdes.

# Préparez-vous pour TOUT un été

## SALON VACANCES ET LOISIRS D'ÉTÉ

Plus de 250 destinations pour vos vacances d'été!

Aventure, camping, vélo, chasse, pêche, fêtes et festivals, musées, rodeos, théâtres d'été, croisières, parcs et réserves fauniques, vacances à la ferme...

Toutes les régions du Québec, les plus beaux coins des Maritimes, de l'Ontario et de la Nouvelle-Angleterre.

- forfaits spéciaux offerts sur place
- nouvelles destinations à découvrir
- spectaculaires vitrines de cuisines régionales
- spectacles et conférences en permanence

## SALON FLEURS, PLANTES et JARDINS

DES DEMAIN!

Des centaines d'idées fleuries pour embellir votre jardin!

Fleurs, plantes, arbres, semences, végétaux, pierres, blocs de remblai, clôtures, produits d'éclairage, gazebos, remises, outils et meubles de jardin, publications spécialisées et plus encore!

- «Le potager de ville»: de Horticlub et Pernacon Montco
- «Sur le sentier des iris»: un projet fleuri de Goineau-Bousquet
- «La place de la fleuristerie»: comment préparer ses arrangements de fleurs coupées, séchées ou de soie.

Conférences et ateliers sur l'horticulture et le jardinage animés par les experts du magazine Fleurs, Plantes et Jardins

En collaboration avec **Tourisme Québec** VISITEZ LES DEUX SALONS AVEC LE MÊME BILLET! **Jardins**

### PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL DU 19 AU 21 AVRIL

<p><b>Heures d'ouverture:</b> Vendredi : 11h à 21h Samedi : 10h à 22h Dimanche : 10h à 18h</p> <p>La billetterie ferme une demi-heure avant la clôture du salon.</p>	<p><b>Prix d'entrée:</b> (taxes incluses) Adultes : 9 \$ Étudiants et aînés : 6 \$ Enfants de 6 à 12 ans : 3 \$</p>	<p>Un événement</p> <p>En collaboration avec <b>La Presse</b></p> <p><b>TVA</b> <b>CKOI</b> <b>96.9 FM</b></p>
--	---	--

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

**LA COMPÉTENCE RECONNUE**

Université de Montréal

**VOUS VOULEZ TRAVAILLER EN COMMUNICATION ?**

**10 CERTIFICATS PEUVENT VOUS Y MENER**

**PUBLICITÉ I ET II**

**RELATIONS PUBLIQUES**

**INFORMATION ET JOURNALISME**

**COMMUNICATION APPLIQUÉE**

**RÉDACTION**

**CRÉATIVITÉ : APPLICATIONS PROFESSIONNELLES**

**ÉTUDES INDIVIDUALISÉES**

**SOIRÉE D'INFORMATION**  
LE LUNDI 22 AVRIL, À 18 H 30  
au Pavillon 3744, rue Jean-Brillant, salle 370  
Entrée libre

**RENSEIGNEMENTS :**  
(514) 343-6090  
1 800 363-8876

## AVIS

### ONTARIO HYDRO - AVIS DE REMBOURSEMENT AUX DÉTENTEURS DES OBLIGATIONS À 10 %, SÉRIE ARO, VENANT À ÉCHÉANCE LE 18 MAI 2001, ÉMISSES PAR THE HYDRO-ELECTRIC POWER COMMISSION OF ONTARIO.

En vertu des modalités s'appliquant aux obligations susmentionnées, avis est donné par la présente qu'Ontario Hydro remboursera l'émission complète de ces obligations le 18 mai 1996.

Les détenteurs sont priés de présenter leurs obligations, accompagnées du présent avis, à leur banque ou établissement financier habituel, qui se chargera d'en obtenir le paiement auprès des banques suivantes : la Banque de Montréal, La Banque de Nouvelle-Écosse, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque royale du Canada, La Banque Toronto Dominion et la Banque nationale du Canada.

Le détenteur recevra le paiement intégral du capital sur présentation et remise des obligations nominatives. Pour ces obligations, les intérêts relatifs à la période se terminant le 18 mai 1996 seront envoyés de la façon habituelle aux détenteurs inscrits.

Le détenteur recevra le paiement intégral du capital sur présentation et remise des obligations à coupons, à condition que tous les coupons venant à échéance après le 18 mai 1996 soient attachés à l'obligation. Le coupon échéant le 18 mai 1996 doit être détaché de l'obligation et présenté de la manière habituelle.

Le paiement des intérêts cessera à compter du 18 mai 1996.

Le 18 avril 1996

Ontario Hydro

# Dans la vie, il faut savoir mettre une croix sur certaines choses.

La Collecte annuelle de l'Église de Montréal. Du 14 au 28 avril 1996.

Politique

# Les cubes OXO sont faits de boeuf anglais

Presse Canadienne  
OTTAWA

Les cubes de boeuf de marque OXO vendus au Canada contiennent du boeuf britannique.

Le gouvernement fédéral a assuré les consommateurs qu'aucun produit à base de viande provenant d'animaux susceptibles d'avoir contracté la maladie de la vache folle n'est importé au Canada. Mais la compagnie Thomas J. Lipton soutient que les cubes émettés OXO sont fabriqués en Grande-Bretagne et qu'ils contiennent du boeuf britannique.

Comme l'extrait de viande de boeuf contenu dans les cubes est cuit à haute température et sous pression au cours du processus de fabrication, les porte-parole de Lipton les estiment sans danger.

La compagnie a décidé cette semaine de ne plus utiliser de boeuf britannique. On n'en a d'ailleurs pas importé depuis le 20 mars.

« Comme le risque est minime, nous avons conclu que les cubes sont tout à fait bons », a déclaré Paul Schur de Lipton.

Graham Clarke, qui dirige l'inspection des viandes rouges au Canada, a indiqué mardi que le gouvernement n'aurait jamais pris connaissance de l'existence de boeuf britannique dans les cubes OXO parce qu'ils en contiennent très peu. Techniquement, ils ne sont pas considérés comme un produit à base de viande.

Aucune viande de boeuf britannique ou de produits à base de viande n'ont été importés au Canada depuis des années.

# Cambior dans l'eau chaude

Des environmentalistes lui reprochent de polluer... un ruisseau

MARIE TISON  
de la Presse Canadienne, WASHINGTON

L'organisation environnementale American Rivers a accusé hier Cambior et une entreprise liée à Noranda de mettre en danger des bijoux de famille américains. American Rivers s'est attaqué à la mine de cuivre Carlota, que l'entreprise minière montréalaise Cambior veut établir en Arizona. Cette mine pourrait ruiner le ruisseau Pinto, un cours d'eau qui fournit un habitat à une variété de plantes, d'oiseaux et d'animaux.

L'organisation s'en est également prise à Crown Butte Mines, qui veut établir une mine d'or qui affecterait une partie de la rivière Yellowstone, au Montana et au Wyoming. La partie affectée, Clarks Fork, est située tout juste au nord-est du fameux parc national Yellowstone.

Crown Butte Mines est la propriété d'une entreprise canadienne, Crown Butte Resources. La multinationale torontoise Noranda a d'importants intérêts financiers dans cette entreprise, et c'est elle que les organisations environnementales opposées au projet visent dans leur documentation.

Chaque année, American Rivers dresse la liste des 10 rivières les plus en danger en Amérique du Nord et des 15 rivières les plus menacées.

Pour la troisième année de suite, la rivière Yellowstone est à la tête de cette liste. Mais c'est la première fois que l'on y ajoute le ruisseau Pinto.

### Rivière québécoise

Pour la première fois également, aucune rivière québécoise n'est mentionnée. En 1994 et en 1995, American Rivers avait placé la ri-

vière Moisie sur la liste des rivières les plus menacées en raison du projet de développement hydroélectrique de Sainte-Marguerite.

En 1992 et en 1993, American Rivers avait visé le mégaprojet de Grande-Baleine.

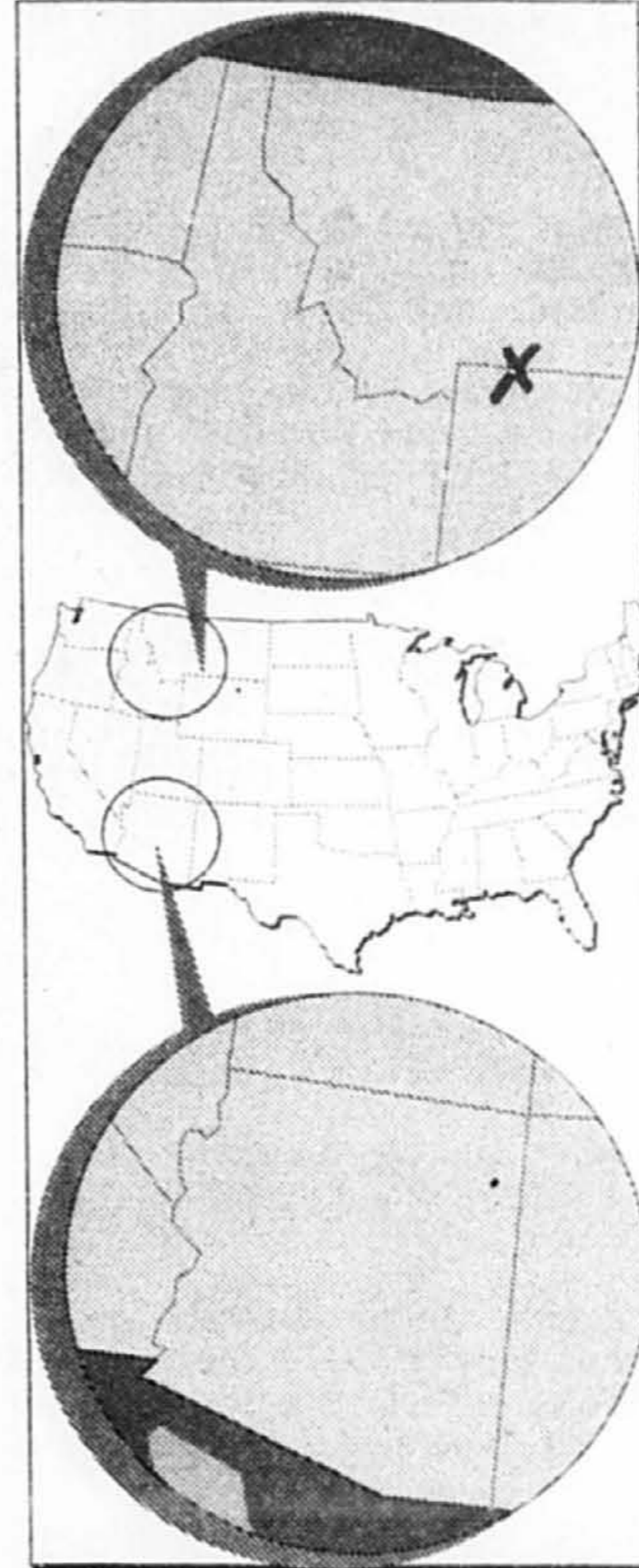
Margaret Bowen a déclaré en conférence de presse hier que l'absence des deux rivières québécoises ne signifiait pas qu'elles n'étaient plus menacées. Elle a expliqué qu'il fallait faire un choix entre plusieurs cours d'eau, et qu'il fallait donner la préférence aux rivières qui en étaient à un moment décisif de leur avenir.

L'ancien premier ministre québécois Jacques Parizeau a mis le projet de Grande-Baleine sur une tablette en novembre 1994, et la communauté montagnaise de Uashat-Maliotenam a approuvé le projet de Sainte-Marguerite en 1994.

Cambior espère commencer cette année les travaux sur la mine Carlota, lorsqu'elle recevra les derniers permis nécessaires.

American Rivers a déploré le fait que Cambior devra détourner le ruisseau Pinto sur une longueur de plus d'un kilomètre pour creuser sa mine. L'organisation a éga-

American Rivers accuse Cambior et une entreprise liée à Noranda de mettre en danger l'écosystème de certaines rivières américaines.



Source: American Rivers F.Sallin -- (PC)

lement fait valoir que la mine nécessitera tellement d'eau qu'elle risquera de mettre le ruisseau à sec.

En outre, elle a rappelé qu'une

des mines de Cambior, située en Guyane, avait entraîné des dommages environnementaux importants. Une digue avait cédé, empoisonnant un cours d'eau.

### Procédés différents

Robert La Vallière, qui est responsable des relations avec les investisseurs à Cambior, a fait valoir que la mine de Guyane était une mine d'or, et que les procédés étaient très différents.

Il a affirmé que la technologie que Cambior utiliserait à Carlota est relativement nouvelle, et qu'elle est beaucoup moins dommageable au niveau de l'environnement.

Il a aussi indiqué que le ruisseau Pinto était tellement petit qu'il n'était pas question d'y mettre une pompe pour espérer recueillir « quelques gouttes d'eau ».

La mine ira plutôt chercher son eau en profondeur.

Crown Butte Mines espère également obtenir les derniers permis nécessaires cette année. Ce projet irrite tout particulièrement les environmentalistes et des politiciens américains parce que l'entreprise a pu acheter à un coût ridiculement bas les terrains nécessaires au projet en vertu d'une vieille loi minière de 1872. Le Congrès actuel, peu porté sur la protection de l'environnement, n'a pas encore éliminé cette législation.

« Nous croyons que certains membres du Congrès jouent de façon inappropriée avec les bijoux de famille de la nation », a déploré hier M. Mike Clark, le directeur exécutif d'une coalition vouée à la protection de la rivière Yellowstone.

# Discrimination à l'école

NORMAN DELISLE  
de la Presse Canadienne, QUÉBEC

La Commission des droits de la personne juge discriminatoire qu'on interdise l'accès à l'école anglaise à un enfant étranger sous prétexte que le parent séjournant temporairement au Québec pour des raisons professionnelles n'est pas le parent biologique de l'enfant.

Mais la Commission juge par contre conforme à la Charte des droits un refus fondé sur le fait que les parents présumément travailleurs temporaires ont séjourné au Québec plus longtemps que la période maximale fixée par le règlement.

Cet avis à deux volets de la Commission des droits de la personne a été préparé pour la ministre de l'Éducation Pauline Marois mais a été remis à la presse hier par le député libéral de Nelligan, Russell Williams.

Les cas de deux jeunes Américains dont les parents sont venus travailler au Québec sur une base temporaire ont été analysés par la Commission, après avoir fait la manchette.

Dans un premier cas, le séjour « temporaire » des parents de l'enfant excédait le maximum de six ans qui est permis pour travailler. Les fonctionnaires ont donc exigé que l'enfant, à qui on avait accordé le droit de fréquenter exceptionnellement l'école anglaise, fréquente désormais l'école française.

La Commission des droits de la personne a jugé dans ce cas que la durée du séjour constitue un critère acceptable, « ne crée pas un cas de discrimination et ne porte pas atteinte aux droits reconnus par la Charte ».

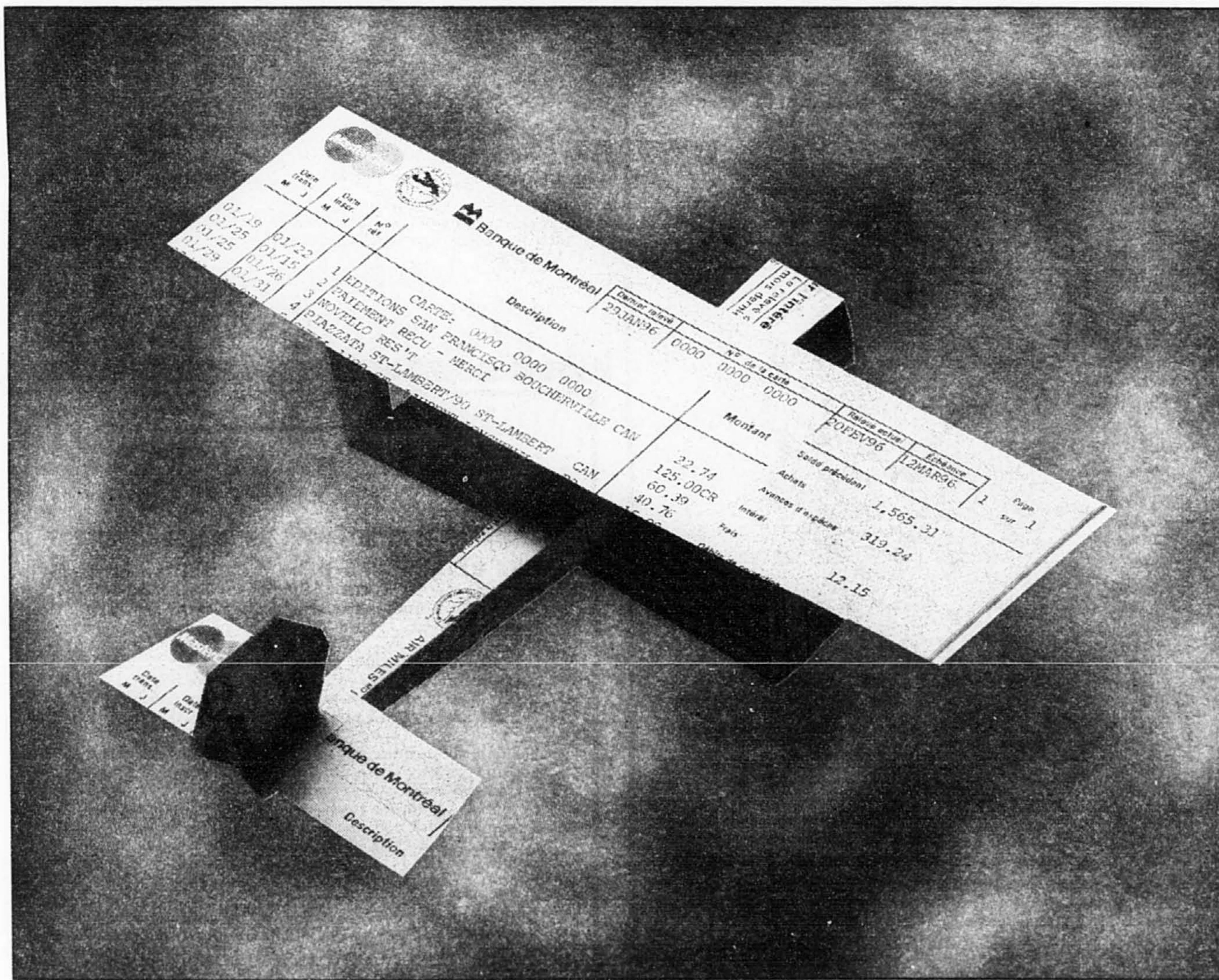
On juge toutefois que le gouvernement pourrait, « pour des considérations d'ordre familial ou humanitaire », réexaminer le dossier de cet enfant. « L'intérêt de l'enfant doit alors servir de critère déterminant », juge la Commission.

Par contre, dans un autre cas, les fonctionnaires ont interdit l'accès à l'école anglaise à un jeune Américain sous prétexte que le travailleur jouissant d'un permis temporaire de travail au Québec n'était pas le père biologique de l'enfant, mais le nouveau conjoint de la mère.

Cet enfant « fait partie d'une famille reconstituée ». Des liens juridiques significatifs unissent l'enfant à sa mère et la mère au conjoint », constate la Commission des droits de la personne.

Elle croit que le refus d'accès à l'école anglaise est basé sur l'état civil, c'est-à-dire sur le fait que le jeune vit avec son beau-père.

« Ce refus est basé sur des dispositions créant une discrimination fondée sur l'état civil. Il doit être vu comme portant illicitement atteinte au droit à l'égalité », conclut la Commission.



## Comment décoller dès qu'atterrit votre relevé de carte de crédit.

L'important, c'est de savoir quoi emporter. Et ça commence par la carte MasterCard<sup>MD</sup> AIR MILES<sup>MD</sup> de la Banque de Montréal.

Pour chaque tranche de \$20 d'achats portée à votre compte, vous obtenez 1 mille AIR MILES<sup>MD</sup>. Faites-en la demande dès maintenant. Vous recevrez 100 milles en prime sur approbation de votre demande<sup>1</sup>.

Et pas la peine de passer les petits caractères au peigne fin. Acceptée à travers le monde, votre carte MasterCard

AIR MILES vous offre la commodité et la sécurité MasterCard.

En plus, elle sait voler. C'est tout.

Passez nous voir pour savoir comment vous pouvez gagner de l'altitude avec vos transactions bancaires et les milles AIR MILES.

Qui sait? Vos prochains achats se feront peut-être dans une boutique hors-taxes.

SUR LES AILES DE BANQUE AIR	
Carte MasterCard <sup>MD</sup> AIR MILES <sup>MD</sup>	1 mille AIR MILES pour chaque tranche de \$20 d'achats <sup>1</sup> et une prime <sup>2</sup> de 100 milles AIR MILES <sup>1</sup>
Compte d'épargne En tête <sup>MD</sup>	1 mille AIR MILES pour chaque tranche de \$1,000 de votre solde mensuel moyen. (Obtenez plus avec un solde plus élevé.)
Compte de chèques En tête <sup>MD</sup>	1 mille AIR MILES pour chaque tranche de \$200 de votre solde mensuel moyen
Compte de prêt personnel <sup>1</sup>	Jusqu'à 275 milles AIR MILES
Prêt hypothécaire aux particuliers <sup>1</sup>	Jusqu'à 500 milles AIR MILES

Passez à l'une des succursales de la Banque de Montréal pour obtenir tous les détails.

Les récompenses ci-dessus sont basées sur les milles AIR MILES octroyés pour chaque catégorie de produits en mars 1996. Ces offres peuvent être modifiées sans préavis. MD Marque déposée de la Banque de Montréal. MD\* La Banque de Montréal est un usager sous licence de la marque déposée et du symbole de MasterCard International Inc. MD† Marque déposée d'AIR MILES International Holdings N.V., employée en vertu d'une licence par Loyalty Management Group Canada Inc. et la Banque de Montréal. † L'octroi des milles AIR MILES est assujéti aux termes et conditions du contrat d'adhésion MasterCard. ‡ Sous réserve des normes de crédit habituelles de la Banque de Montréal. † Limite d'une offre par personne. Nouveaux comptes seulement. L'offre ne s'adresse pas aux détenteurs actuels d'une carte MasterCard AIR MILES.

Politique



PHOTO PC

Pêcheurs en colère

Pendant une manifestation à laquelle ont participé hier plus de 250 pêcheurs en colère devant les bureaux du ministère des Pêcheries, à Vancouver, des manifestants ont fait brûler des formulaires de demande de permis de pêche. Les pêcheurs s'opposent à l'émission de ces permis qui, dans le cadre d'un nouveau projet concernant la côte Ouest, limitent la pêche à certains secteurs côtiers bien précis.

Hong Kong : des problèmes en vue, estime la ministre de l'Immigration

Presse Canadienne  
HONG KONG

Les résidents de Hong Kong jouissant de la citoyenneté canadienne devront faire un choix difficile s'ils décident d'habiter l'île après 1997, a convenu la ministre canadienne de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lucienne Robillard.

« Des problèmes sont à prévoir », a indiqué la ministre, hier, à l'issue d'une visite de cinq jours dans la région. Le 1<sup>er</sup> juillet 1997, la colonie britannique deviendra une zone administrative spéciale de la Chine.

Les lois chinoises ne permettent pas la double nationalité mais un comité préparatoire chinois a récemment dégagé un compromis : si les rapatriés veulent résider en permanence dans l'île et jouir de leurs droits politiques, la Chine les reconnaîtra comme citoyens et considérera leur passeport étranger comme un simple document de voyage.

Mais s'ils souhaitent bénéficier de la protection consulaire du passeport canadien, ils devront se définir comme citoyens étrangers et perdront leur statut de citoyens chinois.

Mme Robillard s'attend à quelques imbroglios à ce sujet, par exemple si un citoyen canadien qui a choisi de s'établir de façon permanente à Hong Kong souhaite obtenir l'aide du gouvernement canadien.

« Pour nous, il est encore citoyen canadien mais pour les Chinois, il est Chinois. Quelle sera sa situation ? » a-t-elle demandé.

Le ministre chinois responsable de Hong Kong, Lu Ping, a indiqué récemment qu'« un

pays a complète juridiction sur la citoyenneté ».

La Chine n'est pas le seul pays à interdire la double citoyenneté et certaines personnes se réclament de plus d'une nationalité en dépit de ces lois. Le Canada, lui, permet la double citoyenneté.

Le haut commissariat canadien estime à 80 000 le nombre de Canadiens nés à Hong Kong qui vivent dans la colonie avec la double citoyenneté. Ces chiffres ne sont pas très précis car plusieurs d'entre eux peuvent entrer dans l'île avec leur simple carte d'identité de Hong Kong.

Près de 60 % des émigrants de Hong Kong ont choisi le Canada comme terre d'accueil ; depuis 1987, 250 000 d'entre eux ont prêté le serment d'allégeance. L'immigration en provenance de l'île a connu son apogée à la suite de la répression sanglante du mouvement démocratique, place Tian'anmen, en 1989.

Mme Robillard a reconnu que dans certaines régions canadiennes, la venue massive d'immigrants asiatiques a provoqué une réaction négative.

« Je pense que le problème n'est pas de l'ordre du nombre ou des quotas, mais de la distribution des immigrants au Canada », a-t-elle évoqué.

La ministre entend d'ailleurs proposer des mesures incitatives pour que les immigrants s'installent un peu partout au pays plutôt que de se concentrer dans les grandes villes.

DÉFILÉ de MODE Printemps 1996

Un trésor à découvrir



Le vendredi 19 avril à 12h00, entrez dans l'univers de la mode.

LES COURS MONTROYAL

Assistez au défilé de mode printemps 1996 et vous serez séduits par la simplicité avec laquelle on crée la magie de l'élégance. Lumière sur le troisième niveau !

Les Cours Mont-Royal...l'élégance à votre portée...au cœur du centre-ville !



1455 rue Peel • Stationnement intérieur • Pour information: 842-7777

Métro Peel

DONNEZ-MOI DES AILES

SWITCH POULLES ÉVALUÉS HANDELAPS DU QUÉBEC  
2390, boul. René-Lévesque ouest  
Montréal, Québec H3H 2H5  
Tel.: (514) 937-6171

Aventure aurait adopté le bilinguisme

Les anglophones qui réclament le bilinguisme dans les magasins de Pointe-Claire ont remporté une première victoire hier avant même la tenue de la manifestation prévue ce soir au centre commercial Fairview.

Le président du Québec Political Action Committee (QPAC), Howard Galganov, a déclaré que la direction de la chaîne Aventure Électronique avait accepté de revenir à l'affichage bilingue dans ses magasins.

« Aventure a déjà commencé à installer des affiches bilingues dans ses succursales et elle nous a promis de le faire partout », a dit M. Galganov.

Aucun porte-parole de la compagnie n'a répondu aux appels de La Presse hier pour confirmer cette information.

QPAC a cependant échoué dans ses démarches auprès des autres chaînes de magasins cette semaine. Selon M. Galganov, des représentants de La Baie, de Sears, de Eaton, et de Super C ont tous refusé hier de répondre à sa demande.

Un autre groupe anglophone, Forum Québec, a par ailleurs déploré l'action de QPAC estimant que le retour au bilinguisme risquait de provoquer de nouvelles tensions entre les deux groupes linguistiques.

Les 14 et 15 mai  
LE PRINTEMPS CHEZ  
SOTHEBY'S

Pendants d'oreilles en diamant  
Valeur estimative : 12 000 \$ à 15 000 \$

Georg Jensen, ordinateur d'argent  
Valeur estimative : 4 500 \$ à 5 500 \$

Alexander Colville, Coastal Figure, valeur estimative : 100 000 \$ à 130 000 \$

VENTE AUX ENCHÈRES :  
Bijoux, argenterie et antiquités et objets d'art européens :  
le 14 mai à 17 h. Oeuvres d'art canadiennes : le 15 mai à 18 h.

EXPOSITION PRÉLIMINAIRE :  
Du dimanche 12 mai au mercredi 15 mai. Vente aux enchères et exposition préliminaire à l'hôtel Park Plaza, à Toronto.

SOTHEBY'S

Pour obtenir de plus amples renseignements ou recevoir un catalogue, veuillez contacter :  
Sotheby's (Canada) Inc., 9, avenue Hazelton, Toronto M5R 2E1  
1-800-263-1774, Toronto : 416 926-1774, ou télécopieur : 926-9179

**SOLDE DE TISSUS**  
JUSQU'À  
**50% DE RABAIS**

- ◆ TISSUS ÉLÉGANCE, UN MAGASIN DE TISSUS EUROPÉENS CÉLÈBRE DANS LE MONDE ENTIER, SERA À MONTRÉAL POUR UNE JOURNÉE SEULEMENT, SOIT LE SAMEDI 20 AVRIL PROCHAIN.
- ◆ PLUS DE 1 000 COUPONS DES PLUS BEAUX TISSUS DE LAINE, DE SOIE, DE COTON ET DE LIN EUROPÉENS.
- ◆ EN VEDETTE : LES COUTURIERS VALENTINO ET UNGARO

UNE JOURNÉE SEULEMENT  
LE SAMEDI 20 AVRIL DE 9 h À 16 h

**HOLIDAY INN**  
**MONTRÉAL POINTE CLAIRE**  
6700, ROUTE TRANSCANADIENNE (40)  
À L'ANGLE DU BOULEVARD ST-JEAN  
(EN FACE DU CENTRE FAIRVIEW)

MODALITÉS DE PAIEMENT : COMPTANT • VISA • MASTERCARD

**Tissus Élegance**

VANCOUVER • TORONTO • LOS ANGELES

**GUATEMALA: DÉFIER LA PEUR**

NORD-SUD CE SOIR 20h

Survivre à 35 ans de guerre civile. Journaliste: Raymonde Provencher Réalisateur: Robert Cornellier

Radio Québec

**Vendredi 19 avril  
et samedi 20 avril**

# Aubaines mystère

DE PLUS, OBTENEZ  
**30 % À 50 % DE RABAIS \***  
à l'achat d'un choix de  
tenues couture printanières  
pour femme!

Choix de griffes comprenant Liz Claiborne, Jones  
New York, Evan Picone, Rouie, Peter Nygard, Rena  
Rowan, Bianca Nygard, Chaus et autres.  
\*Sur nos prix ordinaires.

**10 % à 50 % de rabais\***

**30 % à 50 %  
de rabais\***

Sur le prix ordinaire  
d'un excellent choix d'articles!

**10 % à 25 %  
de rabais\***

Sur le prix ordinaire, de solde  
ou de liquidation de presque  
toute la marchandise en magasin!

**Et vous ne payez pas de TPS\*\***

sur les matelas et sommiers Home Studio® et tous les gros électroménagers de marques nationales à prix ordinaire.

\*Pour connaître tous les détails, les exceptions et les règles, veuillez consulter la carte Aubaines mystère. \*\*Nous vous accorderons un rabais équivalant à la TPS.



Projections spéciales. De retour sur grand écran!  
DANS LES CINÉMAS FAMOUS PLAYERS PARTICIPANTS

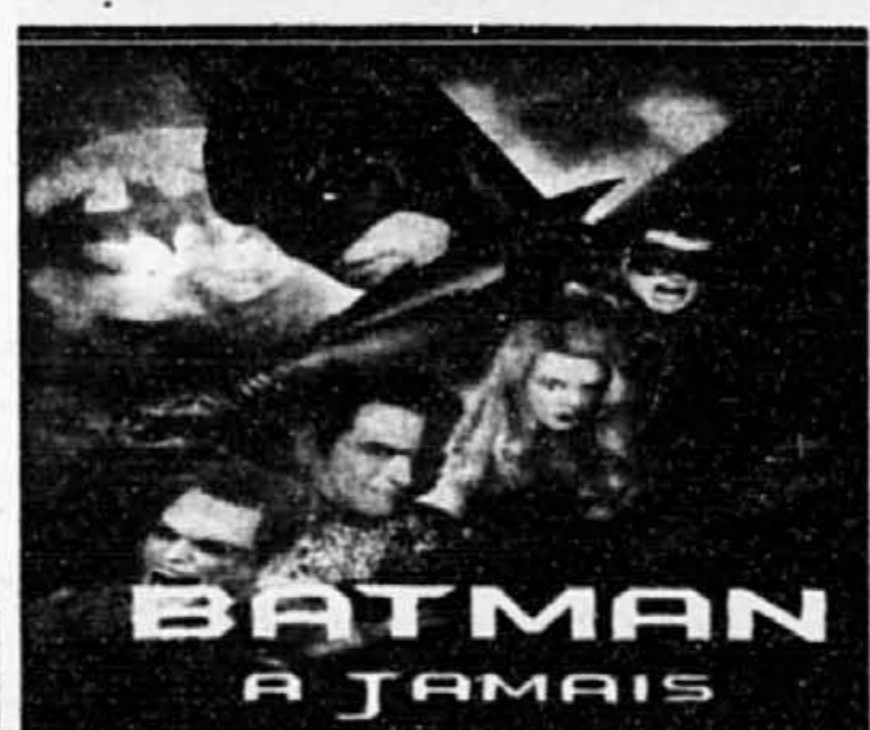
**4 films  
pour 4,00 \$**

ET ÉCONOMISEZ 1,00 \$ SUR LE PRIX ORDINAIRE D'UN COMBO POUR ENFANTS  
(BOISSON GAZEUSE 12 OZ, MAÏS ÉCLATÉ 46 OZ ET UNE PETITE GÂTERIE EN PRIME)

Vous n'avez qu'à porter un achat effectué à la Baie à votre compte la Baie  
(ou Simpson) les 19 ou 20 avril, et on vous remettra vos billets sur-le-champ!



PRIX D'ENTRÉE : 1,00 \$ PAR PERSONNE (LIMITE DE DEUX PERSONNES PAR  
BOÎTE). TOUTS LES TITULAIRES DE CARTE LA BAIE PEUVENT PROFITER DE CETTE  
OFFRE POUR DEUX PERSONNES DANS LES RÉGIONS OÙ L'ON RETROUVE DES  
CINÉMAS FAMOUS PLAYERS. QUANTITÉS LIMITÉES. CERTAINES RESTRICTIONS  
ET CONDITIONS S'APPLIQUENT. TOUTS LES RENSEIGNEMENTS À LA BAIE.



#### Rectificatif

Veuillez prendre note des corrections suivantes à apporter à la carte Aubaines mystère pour l'événement des 19 et 20 avril 1996.

**VERSO DE LA CARTE.** Dans la liste des exceptions, on aurait dû lire aussi : Tous les vêtements de jeans Guess, Calvin Klein et Pepe pour homme.  
Jeans Levi's\* à 54,99 \$.

**RECTO DE LA CARTE.** On aurait dû lire, dans la catégorie 30 % à 50 % de rabais :  
Toute la mode pour jeune homme (sauf les jeans Levi's\* à 54,99 \$).  
Notre clientèle voudra bien excuser ces erreurs et contretemps.

la **Baie**

#### LUNETTERIE LA BAIE

Achetez une paire de lunettes complète à prix ordinaire et obtenez  
gratuitement une seconde paire de notre sélection spéciale!  
**DE PLUS, un rabais additionnel de 10% à 25% sera accordé sur  
le prix ordinaire des montures.**

\*Certaines restrictions s'appliquent.  
La Lunetterie la Baie est exploitée par Tris Coffin Opticiens.



**VOUS AVEZ LE MEILLEUR** Compagnie de la Baie d'Hudson